

Commission des Sports, de la Fonction publique et de
la Simplification administrative, des Médias et de la
tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

10 DÉCEMBRE 2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1 Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)	4
1.1 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Succession de l’administrateur général du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)».....	4
1.2 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Secteur vidéoludique en Fédération Wallonie-Bruxelles»	6
1.3 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Possible vente du bâtiment de la RTBF à Mons».....	7
1.4 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Entrée de la RTBF au capital de LN24».....	8
1.5 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Résultats financiers de LN24»	9
1.6 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Réflexions menées sur d’autres marchés médiatiques pour prévenir les risques d’une utilisation précoce ou débridée des réseaux sociaux chez les jeunes»	12
1.7 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Mobilisation et recours aux outils et espaces médiatiques pour prévenir et lutter contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles (IST)».....	16
1.8 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Traitement médiatique des féminicides»	17
1.9 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Appel à projets scolaires en éducation aux médias»	19
1.10 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Deuxième édition de la semaine d’éducation aux médias».....	20
1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Couverture médiatique de “Lisez-vous le belge?”»	22
1.12 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Optimisation de la bande FM et du DAB+».....	23
1.13 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Artificial Intelligence Act (AI Act) – suivi et mise en œuvre»	25

1.14	Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Réforme des médias de proximité».....	27
1.15	Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Lancement de RTL district».....	29
1.16	Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Droits TV de la Pro League».....	30
1.17	Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Santé mentale des athlètes de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	32
1.18	Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Reconversion des sportifs de haut niveau»	33
1.19	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Contrats ADEPS».....	34
1.20	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact de l’IPTV sur les audiences footballistiques»	36
1.21	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la reconnaissance du biathlon»	37
1.22	Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Eurobasket féminin à Anvers en 2027».....	38
1.23	Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Plan de lutte contre les malaises cardiaques dans le sport»	39
1.24	Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Interdiction de fumer aux abords des terrains de sport».....	41
1.25	Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Intégration des personnes en situation de handicap dans les administrations et les organismes d'intérêt public (OIP)»	43
1.26	Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Deuxième pilier de pension pour les agents contractuels – compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	45
1.27	Question de Mme Özlem Özen, intitulée «PFAS – implication dans nos institutions»	46

Présidence de M. Christophe Bastin, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 10h00.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Succession de l’administrateur général du réseau de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Par voie de presse, nous avons appris au début du mois de novembre que Julien Nicaise, l’actuel administrateur général de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), deviendra administrateur de l’Université de Liège (ULiège). Son mandat actuel est censé courir jusqu’au 30 septembre 2026.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous éclairer sur une série d’éléments liés à cette situation? Quelles dispositions sont-elles prévues pour permettre à M. Nicaise de quitter ses fonctions avant terme? Une procédure encadre-t-elle cette transition, comme c’est le cas pour tout employé? Quelles sont les répercussions de ce changement sur le fonctionnement de WBE, en particulier sur sa gouvernance, sur le recrutement et sur sa direction, pendant la période de transition? Un directeur faisant fonction sera-t-il désigné pour assurer l’intérim?

Un calendrier a-t-il été fixé pour organiser la désignation de son successeur? La procédure appliquée en 2019 lors de la désignation de Julien Nicaise, qui inclut un appel à candidatures, un comité d’experts et une audition par le Conseil WBE, sera-t-elle renouvelée? Quels critères prioritaires orienteront-ils la sélection du futur administrateur général?

Ce poste revêt une importance stratégique. En effet, la personnalité et le profil de l’administrateur général influencent fortement l’orientation du réseau. Dans ce contexte, quelles «garanties» le gouvernement entend-il offrir pour assurer une continuité des priorités stratégiques du réseau, en dépit de ce changement de direction?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l’article 23, § 1^{er} de l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2012 instaurant un régime de mandats pour les fonctionnaires généraux des services du Gouvernement de la Communauté française et des organismes d’intérêt public qui relèvent du Comité de secteur XVII, tel que modifié par l’arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2019 relatif au régime de mandats

pour les fonctionnaires généraux au sein de Wallonie-Bruxelles Enseignement, dispose que le mandat prend fin de manière anticipée dans plusieurs cas, le premier cas de figure étant la démission volontaire du mandataire. Cet article prévoit également que « toute offre de démission doit être assortie d'un préavis de six mois, sauf durée plus courte arrêtée de commun accord entre le mandataire et le(s) Ministre(s) fonctionnel(s) ».

Une rencontre est prévue ce matin avec l'administrateur général de WBE, M. Julien Nicaise, et mon chef de cabinet, avec pour objectifs de fixer la durée de son préavis et d'assurer la continuité des services publics durant la phase de transition. À l'heure actuelle, il n'est pas envisagé de procéder à la désignation d'un administrateur délégué général intérimaire.

La procédure de désignation diffère de celle appliquée en 2019. L'article 17 du décret spécial du 7 février 2019 portant création de l'organisme public chargé de la fonction de Pouvoir organisateur de l'Enseignement organisé par la Communauté française dispose que « sur proposition du Conseil WBE, le Gouvernement désigne l'administrateur général WBE, dans le respect de la procédure suivante: 1° le Gouvernement arrête le profil de fonction de l'administrateur général sur proposition du Conseil WBE. Le profil de fonction comporte la définition précise des missions générales de gestion et les objectifs généraux à atteindre; 2° le Gouvernement lance un appel à candidatures au Moniteur belge et par toute voie de publication adéquate; cet appel exige notamment le dépôt d'un projet de gestion par chaque candidat; 3° un collège de quatre experts externes désignés par le Conseil WBE, remet à ce dernier un avis sur chaque candidature dans un délai d'un mois; 4° après avis de ce collège, le Conseil WBE présélectionne au maximum trois candidats, dans un délai d'un mois et procède à leur audition, selon les modalités qu'il détermine; 5° le Conseil WBE remet sa proposition au Gouvernement dans le mois de la dernière audition; 6° le Gouvernement désigne l'administrateur général dans les deux mois de la réception de la proposition du Conseil WBE. »

Concernant l'importance stratégique du poste et les garanties que le gouvernement entend offrir pour assurer une continuité des priorités stratégiques de WBE, l'article 20 du décret spécial susmentionné rappelle que l'administrateur général de WBE assiste le Conseil WBE et exécute les décisions de celui-ci, mais aussi qu'il est soumis à un contrôle et lui rend compte, au moins trimestriellement et selon les modalités qu'il fixe, de l'exécution de ces décisions.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis rassuré de constater que la procédure se déroule de commun accord concernant la durée du préavis, ce qui est préférable à une situation où l'une des parties est mécontente ou se sent lésée. Je prends note de la procédure proposée. L'idéal est que cette dernière s'enclenche le plus rapidement possible pour que l'administrateur sor-

tant et le nouveau soient présents au cours de la période de transition. Si la procédure s'étend au-delà de six mois, on se trouvera face à un vide, ce qui n'est pas souhaitable.

Par ailleurs, je trouve intéressant que les candidats doivent soumettre un projet de gestion qui démontrera leur degré de compréhension des problématiques auxquelles WBE est confrontée.

1.2 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Secteur vidéoludique en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Olivier Maroy (MR). – Une récente étude de la *Video Games Federation Belgium* (VGFB) nous apprend notamment qu'environ 4,5 millions de Belges jouent, au moins occasionnellement, à des jeux vidéo. Cela représente plus ou moins 40 % de la population. Bien que ce chiffre n'ait pas augmenté entre 2022 et 2023, il reste constant. Ceci prouve, selon la VGFB, que l'augmentation du nombre de joueurs et joueuses lors de la période Covid-19 n'était pas éphémère. On peut parler d'un réel engouement et nous sommes désormais loin du cliché de l'adolescent qui joue seul dans sa chambre, puisque l'âge moyen des joueurs belges se situe plutôt autour de 31 ans. Environ 37 % des adeptes ont d'ailleurs plus de 35 ans. Encore un cliché déconstruit: les femmes jouent presque autant que les hommes – 47 %, contre 53 % d'hommes.

L'industrie vidéoludique belge se porte plutôt bien. En 2020, on comptait ainsi 84 entreprises belges liées au jeu vidéo. Ce nombre a maintenant presque doublé: on en recensait 163 en 2023, dont une large majorité en Flandre. Il n'y en a que 27 en Wallonie et 23 à Bruxelles, mais la progression est en marche, grâce notamment aux efforts du gouvernement wallon. Pour finir, le secteur vidéoludique a engrangé plus de 73,5 millions d'euros de chiffre d'affaires en Belgique. Ce n'est pas rien. L'extension du *tax shelter* au jeu vidéo, au début de l'année 2023, a bien évidemment donné une impulsion au secteur. D'autres initiatives sont à épingle, dont celle de notre Fédération, qui a lancé un appel à projets dédié au prototypage et au développement de jeux vidéo, et dont le budget est passé en 2023 de 500 000 à 700 000 euros. Le but de l'appel était de soutenir la partie créative et culturelle du jeu vidéo, tout en conservant sa nature ludique, afin de renforcer l'impact global du jeu en tant que média de masse.

La nouvelle Déclaration de politique communautaire (DPC) indique: «La Belgique francophone doit continuer à développer le secteur du gaming pour devenir un centre d'excellence dans le domaine du jeu vidéo. Le soutien et la structuration du secteur seront intensifiés et un statut spécifique relatif à l'e-sport, notamment pour les étudiants, sera mis en place.»

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance des résultats de cette étude intéressante? Disposez-vous de données relatives au *gaming* propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles suites ont-elles été données à l'appel à projets de

2023? Le budget alloué durant la précédente législature est-il maintenu pour 2025? Concernant l'e-sport et le statut spécifique pour les étudiants, des contacts ont-ils déjà été pris avec vos collègues chargés de l'Enseignement?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Porté par une jeunesse connectée et un accès croissant aux technologies numériques, le secteur des jeux vidéo connaît un essor important en Fédération Wallonie-Bruxelles. Malheureusement, je ne pourrai pas vous donner une réponse très détaillée. En effet, sur les trois appels à projets lancés durant la précédente législature, deux l'ont été grâce au fonds lié à la Facilité pour la reprise et la résilience; le troisième concerne les fonds du Centre du cinéma et de l'audiovisuel (CSA) qui relève aujourd'hui de la ministre-présidente Élisabeth Degryse. Quant aux jeux vidéo, ils relèvent non pas du secteur des médias, mais bien du secteur culturel et donc également de la compétence de Mme Degryse. Dans ce contexte, aucun budget dédié au soutien à la création des jeux vidéo n'est à ce jour prévu pour l'année 2025.

M. Olivier Maroy (MR). – Madame la Ministre, je vous prie de bien vouloir m'excuser: durant la précédente législature, ces compétences concernaient une seule et même ministre. Cela me donnera l'occasion d'interroger votre collègue, la ministre Degryse.

1.3 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Possible vente du bâtiment de la RTBF à Mons»

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Selon de récentes informations, la Régie des bâtiments envisagerait de céder ses parts du bâtiment de la RTBF à Mons qui inclut l'Auditorium Abel Dubois. Cette décision, si elle se confirme, pourrait mettre en péril la continuité des activités culturelles et médiatiques de ce site. Le bâtiment abrite en effet des acteurs cruciaux comme la RTBF et l'ASBL Mons arts de la scène (Mars), qui jouent un rôle clé dans la dynamique culturelle et médiatique régionale. La ville de Mons, copropriétaire des lieux, n'aurait pas été informée de ce projet, ce qui met en évidence un manque de concertation préoccupant.

Madame la Ministre, quelle est la situation juridique des locaux occupés par la RTBF? Quelles actions envisagez-vous de prendre pour évaluer les implications directes de cette vente sur les activités culturelles et médiatiques du site? Enfin, quelles mesures concrètes la RTBF prendra-t-elle pour garantir que ses missions se poursuivent à Mons dans des conditions optimales, indépendamment de la décision de cession?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Après analyse du dossier, il semble que l'information diffusée par la presse doit quelque peu être précisée. Tout d'abord, la RTBF n'est pas propriétaire des lieux. Le bâtiment situé sur l'esplanade Anne-Charlotte de Lorraine à Mons a en effet été construit par la ville de Mons dans les

années 1970 sur un terrain appartenant à la Régie des bâtiments. Le bien est donc une copropriété de la Régie et de la ville de Mons, respectivement pour 41,11 % et 58,89 %.

L'ensemble du bâtiment est aujourd'hui occupé par la RTBF qui a conclu une convention d'occupation gratuite avec la ville de Mons. Cette convention a été conclue pour une période allant de 1988 jusqu'au 30 juin 2045. Au rez-de-chaussée du bâtiment se trouve l'auditorium Abel Dubois, salle permettant d'accueillir des spectacles et des concerts. Elle a été construite aux frais exclusifs de l'État fédéral, mais peut être utilisée par la ville de Mons selon les conditions d'une convention qui n'a, par ailleurs, jamais été signée. Jusqu'à ce jour, aucune redevance n'a été payée par la ville de Mons qui a convenu avec la RTBF de la possibilité pour cette dernière d'utiliser cette salle gracieusement. Depuis 2017, c'est l'ASBL Mars qui en assume la gestion administrative, financière, sociale et technique. Aujourd'hui, la RTBF et la ville de Mons rénovent à leurs frais l'auditorium pour 200 000 euros. La Régie des bâtiments a été contactée pour obtenir un accord, mais cette salle ne lui est plus d'aucune utilité.

À la suite de cette demande de rénovation, la Régie a saisi l'opportunité de réviser les conditions du droit de superficie accordé à la ville de Mons en y incluant l'auditorium Abel Dubois. Cette situation facilitera à l'avenir la gestion du bien et libérera la Régie des charges d'un bâtiment qu'elle n'occupe pas. Une proposition de modification des conditions de dédommagement à la fin du droit réel cédé a donc été faite. Elle tient compte du fait qu'aucune redevance n'a été payée par la ville de Mons pour l'utilisation de l'auditorium Abel Dubois depuis le début de la copropriété.

Ces conditions doivent encore être discutées avec l'inspection des finances de la Régie des bâtiments. À ce stade, elles sont confidentielles. La RTBF me confirme d'ailleurs qu'elle n'a pas été invitée aux discussions éventuelles entre les deux copropriétaires et qu'elle n'a pas été informée ni par la Régie des bâtiments ni par la ville de Mons de ce qui se passe. Je vous invite donc, Monsieur le Député, à questionner les autorités communales de la ville de Mons sur l'avenir de ce site et de la présence de la RTBF à Mons sans contrepartie financière.

M. Chris Massaki Mbaki (MR). – Madame la Ministre, je suis particulièrement surpris, pour ne pas dire choqué, de ce genre de pratiques. En ma qualité de conseiller communal à Mons, je ne manquerai pas d'alerter la ville de ce problème, d'autant plus que ce n'est pas la première fois que des bâtiments sont occupés en l'absence de toute convention ou du moindre accord. Ce sont des pratiques que nous espérons voir disparaître, non seulement au niveau local, mais également dans toute la Wallonie.

1.4 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Entrée de la RTBF au capital de LN24»

1.5 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Résultats financiers de LN24»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Olivier Maroy (MR). – Dernièrement, le journal «*L'Écho*» a rapporté les difficultés financières de la chaîne LN24. En effet, les derniers comptes publiés, soit ceux de l'année 2023, indiquent une perte opérationnelle de 4,7 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros un an plus tôt. Depuis son lancement, il y a un peu plus de cinq ans, LN24 affiche une perte reportée d'environ 18,4 millions d'euros. À la fin de 2023, le conseil d'administration de LN24 en a conclu que le modèle initial de la chaîne d'information n'était pas viable économiquement, d'où la réorientation de la chaîne vers un mélange d'émissions d'information composées de débats et de documentaires. Par conséquent, treize emplois, soit huit équivalents temps plein (ETP), ont été supprimés, et les productions propres ont diminué au profit de l'achat de programmes, notamment auprès de la RTBF, avec laquelle un partenariat éditorial a été noué.

François le Hodey, administrateur délégué de groupe IPM, qui détient 68 % de la chaîne, estime que cette nouvelle stratégie est encourageante même s'il ne cache pas que la chaîne reste fragile.

En janvier 2024, le directeur général de LN24, Denis Pierrard, a indiqué dans une interview à «*La Libre Belgique*» qu'il n'envisageait pas de véritable amélioration cette année. Il a indiqué que son objectif était de limiter les pertes à 2 millions d'euros en 2024, au lieu de 4 millions d'euros comme annoncé, et d'atteindre l'équilibre financier en 2026. Pour y parvenir, une nouvelle augmentation de capital est envisagée, sachant que les actionnaires ont déjà injecté 20 millions d'euros depuis le lancement de la chaîne il y a un peu plus de cinq ans.

La semaine dernière, «*L'Écho*» indiquait que, parmi les nouveaux actionnaires potentiels, se trouvent la RTBF et sa filiale RMB (Régie Média Belge), régie publicitaire qui commercialise déjà les écrans de LN24, ainsi qu'une filiale de cette dernière, la société SMS (Sportsmedia & Sponsorship), une régie publicitaire focalisée sur le sport.

Madame la Ministre, en tant que ministre de tutelle de la RTBF, étiez-vous au courant d'une éventuelle entrée de l'entreprise publique dans le capital de LN24? Confirmez-vous cette information surprenante publiée par «*L'Écho*»? Quelle est votre réaction à cette annonce? Avez-vous eu des contacts avec les deux médias concernés à ce sujet?

Par ailleurs, la dotation de la RTBF, qui a augmenté de 60 % au cours des dix dernières années, sera gelée durant les cinq prochaines années. Comme les autres organismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la RTBF doit faire des efforts.

C'est bien normal. Dans un tel contexte économique, l'idée d'une entrée au capital d'une chaîne privée paraît quelque peu saugrenue à mes yeux. Est-ce bien le rôle de la RTBF de prendre des participations dans une chaîne privée? Qu'on ne vienne pas me dire ensuite que la RTBF est exsangue, comme des députés de l'opposition l'ont affirmé lors des débats que nous avons eus il y a une quinzaine de jours dans cette salle! La décision d'entrer dans le capital de LN24 appartiendra-t-elle au nouveau conseil d'administration de la RTBF?

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Les résultats financiers de LN24 pour l'exercice 2023 ont été récemment publiés et ils témoignent une nouvelle fois des défis colossaux auxquels cette chaîne d'information privée doit faire face pour assurer sa pérennité. Depuis son lancement, LN24 a cumulé des pertes reportées de près de 18,4 millions d'euros. En 2023, bien que le chiffre d'affaires ait légèrement progressé à 2,9 millions d'euros, la chaîne a enregistré une perte nette de 4,8 millions d'euros, exacerbée par une hausse des coûts de production et la non-récurrence d'une subvention. Cette situation a poussé ses dirigeants à opérer un repositionnement stratégique pour sortir la tête de l'eau, en réduisant les productions propres, en augmentant les documentaires et en nouant des partenariats éditoriaux avec la RTBF.

Dans un contexte où l'information de qualité est essentielle pour le débat démocratique et le pluralisme médiatique, la situation de LN24 soulève des questions fondamentales. Les défis financiers de cette chaîne mettent en lumière la fragilité des médias privés dans un écosystème dominé par des plateformes numériques et des groupes médiatiques internationaux. Ce repositionnement, s'il vise à réduire les pertes, interroge aussi sur l'avenir du pluralisme et sur le rôle que les pouvoirs publics peuvent jouer pour accompagner des initiatives de ce type.

LN24, en tant qu'acteur privé, constitue une offre complémentaire à celle des grands groupes publics et privés existants. Madame la Ministre, quel impact cette fragilité pourrait-elle avoir sur la diversité des opinions et sur le pluralisme médiatique en Belgique francophone? Comment conserver un modèle pérenne où chaque acteur, y compris les acteurs privés, subsiste?

La non-récurrence d'une subvention de 500 000 euros octroyée en 2022 a eu un impact significatif sur les finances de LN24. Est-il opportun de réintroduire ou de renforcer ce type de soutien pour les initiatives privées d'information, dans un contexte de fragilisation du secteur?

LN24 a jusqu'ici été soutenue par des actionnaires ayant mis au pot quelque 20 millions d'euros depuis le lancement de la chaîne il y a un peu plus de cinq ans. Malgré cela, le modèle économique semble toujours fragile. Pensez-vous que l'atteinte d'un équilibre financier d'ici 2026, comme annoncé, est un objectif réaliste ou bien cette situation appelle-t-elle à une refonte complète du modèle d'affaires?

Enfin, quel rôle les pouvoirs publics peuvent-ils jouer pour soutenir durablement un journalisme de qualité et indépendant dans ce type de structure, tout en respectant les règles de concurrence et d'indépendance des médias?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Depuis son lancement en 2019, LN24 fait face à de nombreux défis pour tenter de pérenniser le modèle d'une chaîne d'information en continu 100 % belge. Les difficultés que rencontre LN24 ne datent pas d'hier: en 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles lui avait déjà accordé une aide exceptionnelle de 500 000 euros, justifiée par la nécessité de sauvegarder la diversité des médias dans un contexte de crise et un paysage audiovisuel en reconstruction. À l'époque, il était clair que cette aide serait ponctuelle et ne pourrait pas être renouvelée chaque année.

Entretemps, pour réaliser les économies nécessaires, la chaîne a supprimé treize emplois et diminué ses productions propres au profit de l'achat de documentaires. Elle a aussi noué un partenariat éditorial avec la RTBF. Par ailleurs, l'utilisation des contenus de groupe IPM, l'actionnaire majoritaire, permet également à LN24 de réaliser des économies d'échelle. Pour augmenter ses revenus publicitaires, elle diffuse également des vidéos qu'elle a elle-même produites sur les sites internet des médias du groupe IPM, comme «*La Libre Belgique*», «*La DH Les Sports+*» et «*L'Avenir*».

J'ai appris le projet de refinancement de la chaîne LN24 par hasard. Je suis évidemment attentive à la situation compliquée de cette chaîne d'information, mais je tiens à rappeler quelques éléments. Le montage financier évoqué dans la presse prévoit une intervention de la RTBF par l'intermédiaire de la société SMS, qui est elle-même une filiale de RMB également co-détenue par Zelos, une société active dans le domaine du sport. La société SMS se présente comme une régie publicitaire orientée vers le sport et aussi comme une société permettant le développement d'événements sportifs. Elle est également active dans la création de contenus spécifiques; son expertise pourrait donc servir les intérêts de LN24.

Concrètement, au moyen de ce procédé surprenant, la RTBF n'entrerait donc pas dans le capital de LN24, mais serait effectivement impliquée dans la chaîne, par le biais de RMB et de sa filiale SMS. À l'heure actuelle, la RTBF n'a pas communiqué directement cette information à ses organes, ce qui m'étonne étant donné l'incidence stratégique potentielle de ce dossier. Ni le conseil d'administration de la RTBF, ni celui de la filiale, ni moi-même, en tant que ministre de tutelle, n'avons été officiellement informés de ce projet. Un nouveau conseil d'administration sera prochainement installé et ce dossier sera de son ressort, comme d'autres.

Je m'étonne tout de même de cette volonté de la RTBF d'intervenir dans le capital d'un média privé au moyen, indirectement, de deniers publics. Je m'interroge également sur le bienfondé de cette décision quant aux missions premières

de la RTBF. Dans un contexte d'économies, souvent rappelé par la RTBF elle-même, cet investissement dans un média concurrent dans le domaine de l'information interpelle. Je resterai donc vigilante à ce que la RTBF se concentre sur ses missions essentielles et sur son rôle de média de service public.

M. Olivier Maroy (MR). – Votre réponse comprend deux axes à ne pas mélanger, Madame la Ministre.

Le premier concerne l'utilité de LN24 et son apport au pluralisme de notre paysage audiovisuel. Il est évident que cette chaîne, qui produit des émissions de qualité, est utile. Je suis donc extrêmement inquiet en raison des difficultés qu'elle rencontre et j'espère que cette chaîne privée se portera mieux. Cependant, il revient aux actionnaires privés d'apporter l'argent nécessaire à un retour à l'équilibre.

Le deuxième axe porte sur l'intervention financière de la RTBF. La prise de parts de l'entreprise publique dans un média concurrent serait paradoxale et surprenante, voire choquante, alors que les responsables de la RTBF, cités par certains collègues de l'opposition, tentent de nous faire croire que l'entreprise sera mise au régime sec. MM Hazée et Dupont et Mme Roberty ont tous les trois fustigé la majorité et vous-même, Madame la Ministre, en affirmant qu'il était anormal de couper les ailes de la RTBF. Voici quinze jours, M. Hazée estimait même que la RTBF serait «asphyxiée».

Or, nous constatons aujourd'hui qu'elle envisage d'investir dans une chaîne privée. En temps normal, je trouverais un sens à cet investissement. Cependant, quand le temps est aux économies, une telle annonce est pour le moins surprenante. Je pense donc, comme vous, que la RTBF doit plus que jamais se concentrer sur ses missions essentielles et que le moment n'est pas venu pour elle d'investir directement ou indirectement dans un média privé.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Je suis surprise du manque d'informations sur ce dossier, qui nous oblige désormais à réaliser un suivi attentif. La base d'une démocratie saine réside dans la volonté de s'inscrire dans un écosystème dans lequel le pluralisme de l'information est essentiel. Je suis aujourd'hui inquiète par rapport à l'avenir de LN24, qui est une composante nécessaire à notre paysage audiovisuel belge.

1.6 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Réflexions menées sur d'autres marchés médiatiques pour prévenir les risques d'une utilisation précoce ou débridée des réseaux sociaux chez les jeunes»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, nous sommes nombreux au sein de cette Assemblée à nous inquiéter régulièrement à propos des dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux par les enfants et les adolescents, notamment les risques encourus sur des applications comme TikTok.

Votre prédécesseuse avait à ce propos évoqué les campagnes de sensibilisation menées par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et les services de promotion de la santé à l'école (PSE), mais aussi le développement d'un Plan «Éducation aux médias» au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La problématique des réseaux sociaux reste d'une actualité brûlante. Des événements récents, comme la législation australienne interdisant l'accès aux réseaux sociaux aux enfants et adolescents de moins de seize ans, montrent qu'une réglementation renforcée et des mécanismes de vérification d'âge peuvent être envisagés pour mieux protéger les jeunes. De plus, les préoccupations croissantes liées à l'impact des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes, notamment dans un contexte de surexposition numérique, appellent à une réévaluation des mesures de sensibilisation, de prévention et de régulation.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la réglementation actuelle fixe l'âge minimum d'inscription sur les réseaux sociaux à treize ans, conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Toutefois, cette limite d'âge est souvent contournée et les jeunes sont exposés à des contenus inappropriés ou à des risques pour leur santé mentale. Face à ces préoccupations, l'initiative australienne soulève des questions quant à l'adaptation de notre cadre réglementaire pour mieux protéger nos jeunes en ligne.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement du Plan «Éducation aux médias»? Quelles sont vos perspectives de renforcement ou non de ce Plan? Comment l'adapter, le cas échéant, aux évolutions rapides des réseaux sociaux et des usages numériques des jeunes?

Qu'en est-il de la collaboration avec les plateformes? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle noué des contacts ou des partenariats avec TikTok, Instagram ou YouTube pour renforcer la sécurité des jeunes utilisateurs?

Concernant le renforcement des campagnes de sensibilisation, avez-vous décidé de lancer une nouvelle campagne de prévention ciblée, notamment pour informer les parents et les jeunes des risques spécifiques liés aux applications récentes comme TikTok ou X?

Pour ce qui est de l'âge minimum actuel d'accès aux réseaux sociaux, qui est de treize ans, de la vérification de cette limite d'âge et du respect de la réglementation, pensez-vous que la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait plaider, dans le cadre de ses compétences ou des discussions européennes, pour un rehaussement de cet âge, à l'instar de l'Australie, assorti de mécanismes de vérification efficaces? Menez-vous, le cas échéant, cette réflexion avec l'organe de régulation qu'est le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et vous appuyez-vous sur son expertise?

Avez-vous lancé ou soutenu des études sur les conséquences des réseaux sociaux sur la santé mentale des jeunes? Quelles actions concrètes sont-elles prévues pour

y travailler? Mes collègues Thierry Witsel, Laurent Devin et moi-même vous avons interrogée il y a quelques mois pour vous donner l'opportunité de nous éclairer sur l'articulation que vous souhaitez encourager afin de mobiliser les outils médiatiques permettant de lutter efficacement contre le suicide qui est, je le rappelle, la première cause de décès des jeunes de 15 à 24 ans.

Lors de ces échanges, vous nous avez répondu que cette problématique avait été abordée lors de la séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 25 septembre, et ce, dans le cadre d'un débat thématique consacré à la santé mentale des jeunes. Vous nous avez renvoyés vers ce débat qui, selon vous, a permis au gouvernement et aux différents groupes politiques de s'exprimer largement à ce sujet.

Dans votre réponse en séance plénière, vous avez évoqué le *Digital Services Act* (DSA), qui permet des signalements renforcés en cas de harcèlement. Vous avez également mentionné des initiatives existantes, comme celles développées au sein du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM), ainsi que la semaine de l'éducation aux médias, la Journée internationale de lutte contre le harcèlement et le projet HOPE de la RTBF. Autrement dit, vous avez préconisé le maintien d'une série de projets portés par des acteurs essentiels, dont le professionnalisme n'est plus à démontrer.

Madame la Ministre, soutenir les projets existants est un minimum. Lorsqu'il est question de santé mentale et de suicide des jeunes, j'attends de vous une vision prospective et stratégique. Une vision qui pourrait nourrir de nouvelles pistes, de nouvelles impulsions et de nouvelles dynamiques ambitieuses. C'est pourquoi je vous offre une nouvelle chance de nous livrer votre analyse et vos priorités d'action, en particulier concernant les médias.

Nous ne pouvons pas rester sourds aux problèmes de santé mentale et aux drames que vivent certaines familles. Mon groupe considère qu'il est urgent de se saisir de cette problématique. Il n'est pas trop tard et je mobiliserai toute mon énergie pour que nous agissions dans ce domaine.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La décision du gouvernement australien d'interdire les réseaux sociaux aux jeunes de moins de seize a été largement diffusée et commentée à travers le monde. En théorie, cette interdiction est l'une des plus strictes du monde. Toutefois, il reste à voir comment elle sera mise en application. Certains experts ont exprimé des doutes sur la faisabilité technique de cette mesure.

Dans notre pays, l'âge légal pour ouvrir un compte sur les réseaux sociaux est actuellement de treize ans. Toutefois, selon les statistiques, un enfant sur quatre âgé de 9 à 10 ans les fréquente déjà et 84 % des jeunes âgés de 13 à 14 ans dispo-

sent d'un compte qu'ils utilisent de manière très active. Pour rappel, la Commission européenne supervise directement les grandes plateformes comme TikTok et Instagram, et dispose de pouvoirs de surveillance importants. Elle obtient d'ores et déjà des résultats encourageants quant à la protection des mineurs.

Plutôt qu'une interdiction pure et simple, il est avant tout indispensable d'accompagner les jeunes dans leurs découvertes des réseaux sociaux pour s'assurer qu'ils évitent les conduites à risques. Dans cette optique, la Fédération Wallonie-Bruxelles compte sur plusieurs partenaires comme Child Focus qui, en 2024, a sensibilisé 10 000 élèves de l'enseignement primaire à la sécurité en ligne à travers l'organisation d'ateliers focalisés sur les dangers des réseaux sociaux et des plateformes populaires. Les initiatives d'éducation aux médias axées sur les réseaux sociaux sont aussi nombreuses. Ainsi, le projet Betternet œuvre en faveur d'un meilleur internet pour tous les enfants de Belgique. Ce projet est le fruit d'une collaboration menée entre plusieurs partenaires et le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM).

Enfin, le 11 février 2025 sera marqué par l'organisation du *Safer Internet Day* qui se tiendra dans 110 pays à travers le monde. Son objectif est de souligner l'importance de faire d'internet un espace ludique, créatif, épanouissant et sécurisé pour tous, en particulier nos jeunes.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, quand vous étiez députée, vous vouliez des réponses claires à vos questions.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je ne suis là que depuis cinq mois, Madame Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je ne l'ignore pas, Madame la Ministre.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Vous êtes là depuis tellement longtemps et vous avez accompli tellement de choses qu'aujourd'hui, nous reprenons le train en marche.

Mme Sabine Roberty (PS). – En ma qualité de députée, Madame la Ministre, je ne fais rien d'autre que contrôler l'action des ministres. Je ne dispose pas de portefeuille financier. Chacun doit remplir son rôle. Je suis députée, vous l'avez été et vous êtes désormais ministre. Le cadre déontologique veut qu'en tant que députés, nous soyons élus pour contrôler l'action des ministres. Je ne suis donc pas là pour remettre votre travail en question, mais pour vous donner l'opportunité de développer une action que je sais particulièrement importante à vos yeux, à savoir la défense de nos jeunes au travers de l'éducation aux médias. Je vous sais particulièrement attentive à cette matière et en votre qualité de députée, vous aviez plaidé pour l'élargissement de cette mesure. J'essaye simplement d'être constructive.

Nous ne sommes qu'au début de la législature. J'espère donc que nous aurons l'occasion de bien travailler ensemble durant les cinq prochaines années. La problématique de l'éducation aux médias va transcender notre travail pendant cette période et au-delà. Nous avons déjà pris du retard. Certes, la ministre précédente a fait son possible pour agir. Mon but n'est pas de critiquer ce qui a été accompli lors de la législature précédente. Avec d'autres collègues, j'ai été active à ce sujet en commission. En tant que députée, mon rôle est de contrôler votre action. Le vôtre, Madame la Ministre, est de lancer des initiatives.

J'ai parlé de suicide et de santé mentale, mais vous n'avez même pas prononcé ces mots-là. Si certains enfants se suicident et si certaines familles sont endeuillées, c'est précisément en raison d'un mauvais accompagnement. D'ailleurs, comme vous l'avez mentionné, il faut accompagner nos jeunes tous les jours, et ce, dès l'entame de leur cursus scolaire.

Madame la Ministre, vous me trouverez sur votre chemin concernant cette thématique, que je sais importante à vos yeux, et ce, d'autant plus que vos réponses ne me satisfont pas.

1.7 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Mobilisation et recours aux outils et espaces médiatiques pour prévenir et lutter contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles (IST)»

Mme Sabine Roberty (PS). – Les médias jouent incontestablement un rôle important, voire déterminant, dans le domaine de la prévention. Ils contribuent à la sensibilisation des publics, à la mise en lumière de la nécessité du dépistage, mais prennent aussi part à la lutte contre la propagation de fausses informations. Ils aident au maintien d'une vigilance accrue quant aux risques liés aux infections sexuellement transmissibles (IST) en général et à l'immunodéficience humaine (VIH)/sida en particulier. La connaissance et l'information sont des facteurs clés pour empêcher une propagation accrue.

Madame la Ministre, à la suite de la Journée mondiale de lutte contre le sida qui s'est tenue le 1^{er} décembre, je souhaite vous entendre sur les initiatives que vous soutenez ou encouragez, en partenariat avec vos collègues, ainsi que concernant les différents leviers qu'il est possible d'activer en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier ceux qui relèvent de vos compétences. Comment analysez-vous la mobilisation médiatique autour de cette thématique essentielle? Estimez-vous utile de la renforcer dans le futur et, si oui, comment? L'aviez-vous anticipée et êtes-vous passée, le cas échéant, par les services de médias audiovisuels (SMA) pour l'organisation de campagnes de promotion pour la santé et par le recours à des espaces de diffusion linéaire et non linéaire dans ce cadre? Sinon, serait-il pertinent de le faire dans le futur, par le biais des éditeurs de SMA?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La prévention et la sensibilisation

contre les IST, dont le sida en particulier, sont cruciales pour la santé publique. En effet, malgré les avancées scientifiques et médicales, ces infections restent un phénomène mondial et affectent des millions de personnes chaque année.

L'information, l'éducation et la promotion de comportements responsables permettent non seulement de réduire le nombre de nouvelles infections, mais aussi de lutter contre les préjugés et la stigmatisation associés au virus du VIH. Les médias, particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles, jouent donc un rôle central dans la prévention et la sensibilisation contre le sida. Ils constituent un vecteur puissant pour diffuser des messages clairs et accessibles au grand public. Dans ce cadre, il me semble primordial de poursuivre et de développer les campagnes médiatiques de sensibilisation, notamment à travers la diversification des formats et des canaux de communication, ainsi que par le biais de collaborations intersectorielles.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, il s'agit bel et bien d'une problématique mondiale et qui dépasse donc largement le cadre de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Je suis heureuse d'entendre que vous souhaitez diversifier les façons de communiquer sur ce sujet, et ce, par le biais des médias qui ont un rôle déterminant à jouer dans ce dossier. Il y a quelques mois, Sciensano publiait des chiffres inquiétants qui témoignent d'une augmentation, entre 2019 et 2023, des cas d'IST dont la gonorrhée est la plus fréquente, et non le sida. Plutôt que de travailler sur la base de la peur ou d'interdictions, je plaide pour le recours à une série de techniques de communication visant à orienter positivement les comportements individuels.

1.8 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Traitement médiatique des féminicides»

Mme Sabine Roberty (PS). – Récemment, plusieurs articles de presse relatant le féminicide de Sylwia, âgée de quarante ans, et le double infanticide de ses enfants, Noémie et Alex, respectivement âgés de 1 an et 13 ans, ont employé des termes tels que «drame familial» ou «drame conjugal». Or, l'usage de ce type d'expressions par les médias tend à banaliser les violences faites aux femmes. Elles occultent le caractère systémique du féminicide, dont je rappelle qu'il s'agit de l'homicide intentionnel d'une femme parce qu'elle est une femme.

L'utilisation du mot «féminicide» est essentielle non seulement pour rendre justice aux victimes, mais aussi pour sensibiliser le public à la dure réalité des violences faites aux femmes. Une couverture médiatique respectueuse et pertinente peut jouer un rôle clé dans la prise de conscience collective. En ce sens, les médias peuvent nous servir d'éclaireurs, en quelque sorte. À l'inverse, un traitement sensationnaliste ou réducteur perpétue les stéréotypes de genre et dissimule les problématiques sous-jacentes. Par exemple, des termes comme «drame familial» présentent l'agresseur comme une victime des circonstances et ignorent la dynamique de pouvoir et de contrôle souvent à l'origine du féminicide.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles encourage-t-elle les professionnels des médias à utiliser les mots justes, en l'occurrence le mot «féminicide»? Bien entendu, cette question ne remet pas en cause les efforts déjà accomplis en ce sens.

Pouvez-vous nous rappeler le travail de l'Association des journalistes professionnels (AJP) en la matière? Quelles sont leurs recommandations en ce qui concerne les féminicides et, plus largement, les violences faites aux femmes? Une réédition du guide «*Comment informer sur les violences contre les femmes?*», édité en 2021, est-elle prévue? Quelles actions supplémentaires la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle entreprendre pour renforcer les outils existants?

Une journée d'étude sur le sujet pourrait-elle être menée afin de sensibiliser les journalistes et professionnels des médias à cette thématique?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, les féminicides et les autres violences faites aux femmes constituent une atteinte inacceptable à la dignité et aux droits fondamentaux. À ce titre, ces violences doivent être fermement condamnées. La Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui se tient le 25 novembre, nous le rappelle, hélas, chaque année.

La lutte contre les violences faites aux femmes passe évidemment par les médias. Un traitement journalistique pertinent, juste et précis permet de mesurer l'ampleur de ce phénomène de société. Il permet également de tenter de prévenir ces violences et de faire en sorte qu'elles ne restent pas impunies.

L'AJP travaille sur ce thème depuis 2017, en collaboration avec des chercheurs et des organisations de terrain. En 2018, l'AJP a émis un ensemble de recommandations en la matière. L'ensemble de ces recommandations sont accessibles directement sur son site internet. Les citoyens peuvent ainsi consulter, par exemple, des recommandations relatives à l'utilisation d'images dignes, qui ne renforcent ni la figure toute-puissante de l'agresseur ni les stéréotypes sexistes.

Enfin, je ne m'oppose pas à votre proposition de créer une journée d'étude et de sensibilisation consacrée à cette thématique. Une telle journée permettrait de fournir des outils, des informations et des bonnes pratiques aux journalistes et aux autres professionnels des médias, et d'encourager ainsi une couverture médiatique plus précise et plus constructive.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous avez utilisé les mots justes. Un mauvais traitement de l'information est inacceptable, nous sommes bien d'accord. D'autant plus que la Belgique est le premier pays en Europe à avoir légiféré à ce sujet. Soyons aussi un des premiers pays, plus précisément une des premières communautés linguistiques, à faire le même travail. Je suis heureuse d'entendre

que vous n'êtes pas fermée du tout à la possibilité d'organiser une journée thématique pour sensibiliser les journalistes et les professionnels. Je ne peux que vous en féliciter. Je suivrai le sujet avec attention.

1.9 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Appel à projets scolaires en éducation aux médias»

Mme Sabine Roberty (PS). – Chaque année, le Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) lance un appel à projets scolaires en éducation aux médias (EAM) destinés aux écoles primaires et secondaires. Ces projets permettent d'aborder en classe un ou plusieurs médias, tout en développant l'esprit critique et citoyen des élèves face aux médias qui les entourent. Pour les enseignants, c'est une occasion précieuse de mettre en œuvre des activités pédagogiques innovantes et d'engager les élèves dans une réflexion approfondie sur les enjeux liés aux médias.

D'après le site du CSEM, les inscriptions pour l'appel à projets 2024-2025 se sont clôturées le 31 mai dernier. Madame la Ministre, pouvez-vous faire le point sur cette nouvelle édition? Quels sont les résultats de cet appel à projets 2024-2025? Le CSEM a-t-il reçu de nombreuses candidatures? Combien d'écoles primaires et secondaires ont-elles été sélectionnées? Lesquelles? Les projets couvrent-ils tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Une école ayant déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets scolaires en EAM les années précédentes pouvait-elle à nouveau se porter candidate?

Le décret du 5 juin 2008 portant création du [CSEM] et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Communauté française prévoit un minimum de 20 000 euros pour cet appel à projets. Dès lors, quels sont les montants octroyés pour chaque projet, sachant que le maximum est de 2 000 euros par projet? La réalisation des projets sélectionnés est-elle déjà en cours?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'appel à projets scolaires en EAM pour l'année 2024-2025 a pour thème «Monte le son». D'après le règlement de cet appel à projets, une école ayant bénéficié l'année précédente d'une subvention ne peut se porter candidate, afin de donner la possibilité à plus d'établissements scolaires de bénéficier d'un soutien.

Comme le définit l'appel à projets, le budget est divisé en deux parties: l'une est accordée aux projets proposés par les écoles fondamentales et l'autre est octroyée à des projets dans l'enseignement secondaire. Au total, 17 projets ont été déposés et dix écoles, cinq écoles fondamentales et cinq écoles secondaires, sélectionnées par le jury. Elles proviennent de Paliseul, Visé, Seraing, Schaerbeek, Profondeville, Mons, Marloie, Saint-Gilles, Evere et Marche-en-Famenne. Parmi les dix écoles lauréates, huit écoles ont bénéficié de la subvention maximale de

2 000 euros, une école se voit octroyer une subvention de 1 920 euros et une autre école a reçu une subvention de 1 780,70 euros, pour un montant total de 19 700,70 euros.

Quant à la réalisation des projets, l'arrêté de subvention a été transmis aux écoles lauréates au début du mois d'octobre dernier. Les premières étapes des différents projets sont donc en cours d'exécution, comme le démontrent les échanges de ces dernières semaines entre les porteurs de projet, le CSEM et les centres de ressources en EAM.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour ces réponses particulièrement concrètes et précises, Madame la Ministre. Je me félicite d'assister à la naissance de cette belle collaboration et me rendrai sur le terrain, à Seraing ou à Visé, pour me rendre compte de l'évolution de ces projets.

1.10 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Deuxième édition de la semaine d'éducation aux médias»

Mme Sabine Roberty (PS). – Cette question est récurrente et a déjà fait l'objet d'abondantes discussions, Madame la Ministre.

La deuxième édition de la Semaine de l'éducation aux médias s'est déroulée du 16 au 24 novembre dernier. Elle était organisée par le Conseil supérieur d'éducation aux médias (CSEM) dans les écoles et les lieux relevant du secteur de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. La thématique de l'édition 2024 était «Apprends-moi aujourd'hui le média de demain». Plus de 200 activités gratuites ont été organisées et ont permis aux élèves de rencontrer des professionnels de médias et de participer à des animations de réflexion portant sur des questions telles que la désinformation, les réseaux sociaux ou encore les représentations véhiculées dans les médias. Il est certainement intéressant pour les élèves de rencontrer des professionnels de médias en chair et en os.

Le développement de l'intelligence artificielle (IA), la multiplication des canaux d'information et la circulation de *fake news* transforment profondément notre manière de recevoir et de diffuser des informations; il est donc essentiel d'offrir aux jeunes des outils pour comprendre, analyser et critiquer les informations et leur contexte.

Madame la Ministre, pouvez-vous déjà dresser un premier bilan de cette deuxième édition de la Semaine de l'éducation aux médias? Quelles étaient les différentes activités proposées? Couvraient-elles tous les types de médias? Plus spécifiquement, quelle a été la part d'activités en lien avec l'IA? À quelle tranche d'âge s'adressaient-elles? Se sont-elles déployées sur l'entièreté du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien d'élèves ont-ils participé au total? Enfin, avez-vous subventionné des opérateurs participant pour développer l'une ou l'autre des activités proposées? Dans l'affirmative, quels sont-ils et quel a été le budget octroyé?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, la deuxième édition de la Semaine de l'éducation aux médias a une nouvelle fois été couronnée de succès, et je m'en réjouis. Cette année, elle s'est tenue du 16 au 24 novembre dernier et a permis à plus de 4 000 jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles de s'initier à l'éducation aux médias. Plus de 200 activités entièrement gratuites ont été proposées aux écoles et au secteur de la jeunesse pendant cette semaine, afin de permettre aux jeunes de mieux appréhender l'univers des médias, de la presse et du numérique.

Concernant l'âge des participants, les 240 réservations effectuées par les enseignants et les encadrants ont concerné, pour un tiers, des enfants de six à douze ans, pour moitié des jeunes de 12 à 18 ans et pour 15 % des enseignants et des encadrants.

Les activités ont notamment permis d'explorer les coulisses des médias, de rencontrer des journalistes, d'apprendre à débusquer les fausses informations, ou encore d'initier les jeunes aux nouvelles technologies comme l'intelligence artificielle.

Pour cette seconde édition, les activités ont également été proposées dans le cadre des Assises européennes du Journalisme à Bruxelles. Des rencontres ont notamment été organisées avec des reporters de guerre ou avec des journalistes ayant dû fuir leur pays. Personnellement, j'ai notamment assisté à une rencontre entre des élèves de l'enseignement secondaire et le média français Brut., en compagnie de ma collègue la ministre de l'Éducation.

Je me réjouis également du fait que tant la RTBF que RTL et l'ensemble des médias de proximité ont proposé des activités pour l'occasion, comme à Liège où le Qu4tre a ouvert son studio à des jeunes le temps d'une émission dont j'ai eu le plaisir d'être l'invitée.

En termes de fréquentation, l'engouement était encore une fois au rendez-vous. Comme pour la première édition, dès le premier jour d'ouverture des réservations, 50 % des activités étaient déjà réservées. Cela démontre une réelle demande du terrain pour cette opération et plus particulièrement pour l'éducation aux médias. Par ailleurs, malgré cela, il semble que toutes les demandes ont pu être satisfaites grâce à l'augmentation du volume d'activités proposées.

Le CSEM, que je remercie pour son travail, fera prochainement le bilan de cet événement et se penchera avec les acteurs de terrain et ses partenaires sur la thématique de la troisième édition de l'événement au début de l'année 2025, après l'installation du nouveau conseil prévue à la fin du mois de janvier 2025.

Pour rappel, cette initiative sera pérennisée puisque le nouveau décret qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2025 prévoit désormais l'organisation de la Semaine ainsi

que son financement, et ce, chaque année. Je tiens à féliciter à nouveau l'ensemble des équipes.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous avez totalement raison: il est enthousiasmant de voir une telle participation pour la deuxième édition seulement. Je suis heureuse d'entendre que le système pourra être pérennisé et bénéficiera d'un financement.

Vous faites référence aux différentes activités, tellement diversifiées qu'elles permettent à tout un chacun d'y trouver son compte. C'est la raison pour laquelle je suis agréablement surprise d'entendre que 15 % des activités s'adressaient à des encadrants et enseignants; nous nous devons de les outiller au mieux afin qu'ils puissent fournir un accompagnement quotidien de qualité à nos enfants.

Je me réjouis du bilan complet, qui sera prochainement présenté par le CSEM, et de voir les ébauches de l'organisation de la troisième édition. Nous pouvons parler d'une réussite!

1.11 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Couverture médiatique de “Lisez-vous le belge?”»

Mme Sabine Roberty (PS). – Du 1^{er} au 30 novembre dernier s'est déroulée la cinquième édition de «Lisez-vous le belge?». Cette campagne met les auteurs et autrices belges francophones à l'honneur à travers une série de contenus et d'événements en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également à l'étranger.

Que ce soit en ligne, dans les librairies, les bibliothèques, les écoles ou les lieux culturels, le livre belge sous toutes ses formes a rayonné pendant ce mois de novembre. Outre ces relais et partenaires, un aspect fondamental de cette campagne réside selon moi dans sa couverture médiatique.

Dès lors, Madame la Ministre, quel bilan tirez-vous de la couverture médiatique de cette cinquième édition par nos médias? Quels efforts ont-ils été faits pour mobiliser la RTBF et nos médias de proximité afin de promouvoir cet événement et, plus largement, la création belge? Envisagez-vous de soutenir et d'intensifier la couverture médiatique de telles campagnes pour garantir leur succès et leur pérennité?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La promotion internationale des lettres et des livres belges francophones est assurée à la fois par Wallonie-Bruxelles International (WBI) et par le ministère de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces deux entités travaillent main dans la main pour accroître la visibilité et l'influence des opérateurs du livre issus de Belgique francophone. La campagne «Lisez-vous le Belge?» en est un parfait exemple.

Organisé au mois de novembre pour la cinquième année consécutive, cet événement a plutôt été bien couvert par les médias francophones. La RTBF a notamment réalisé une série de capsules vidéo diffusées sur la page Facebook RTBF Culture. Des auteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles y ont partagé leurs coups de cœur littéraires belges francophones. Ces vidéos ont d'ailleurs été partagées par les organisateurs de la campagne. En radio, une émission «*Tendances Première*» a également été consacrée au secteur du livre. Enfin, plusieurs médias de proximité ont profité du mois de novembre et de cette opération pour mettre en avant, au travers de reportages, des auteurs ou des maisons d'édition issus de leur région.

Ce genre d'initiatives offre donc une accroche aux journalistes pour traiter de sujets liés à ceux de la campagne. Il est donc important de continuer à soutenir une telle opération.

Mme Sabine Roberty (PS). – La couverture médiatique de cet événement par la RTBF, ainsi que par les radios et médias de proximité, a donc été bien organisée. Il est important de parler des auteurs et autrices de nos contrées, qui accomplissent un travail fabuleux et font rayonner la littérature belge à l'étranger. On peut désormais dire que la campagne «*Lisez-vous le belge?*» est devenue une marque, dont nous pouvons être fiers et qui peut s'exporter. Je suis donc heureuse d'entendre, Madame la Ministre, que vous ferez en sorte de pérenniser ce dispositif.

1.12 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Optimisation de la bande FM et du DAB+»

Mme Sabine Roberty (PS). – Ce dossier a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de notre Assemblée lors de la précédente législature. Il soulève des questions techniques, mais notre commission doit les traiter. Depuis 2023, une commission technique composée du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), du Service général de l'audiovisuel et des médias (SGAM) et de représentants de radios se réunit régulièrement pour examiner les possibilités d'améliorer la couverture en bande FM des radios qui en font la demande. Récemment, onze nouvelles demandes d'optimisation ont été introduites, ce qui illustre l'intérêt et les besoins techniques des radios dans ce domaine.

En ce qui concerne le DAB+, la procédure d'optimisation des multiplexeurs des radios indépendantes auprès des opérateurs techniques désignés a été lancée en octobre. Les demandes d'optimisation devaient être transmises pour le 2 décembre et les commissions techniques les examineront prochainement.

Même si ces procédures d'optimisation revêtent un caractère essentiellement technique, le dispositif constitue pour la Fédération Wallonie-Bruxelles une opportunité d'améliorer l'accessibilité et la diversité de l'offre radiophonique sur son territoire. Permettre à davantage d'opérateurs de diffuser leurs programmes avec une meilleure qualité sonore est particulièrement pertinent dans un contexte

où la pluralité des voix et des contenus répond à un besoin démocratique et culturel.

Madame la Ministre, à ce jour, combien de demandes ont-elles été examinées et approuvées depuis le début des travaux de notre commission? Quels sont les résultats concrets pour l'accessibilité et l'amélioration de la couverture? Comment le gouvernement s'assure-t-il que l'optimisation de la bande FM et du DAB+ permet effectivement une meilleure couverture dans les zones actuellement mal desservies, notamment en milieu rural et auprès des publics précarisés? Quelle est la répartition géographique des demandes déjà traitées et en cours d'étude? Quelles radios de la bande FM, associatives, locales ou privées, bénéficient-elles principalement de cette optimisation? Quelles garanties sont-elles prévues pour que cette procédure assure une bonne diversité et un bon équilibre?

Le processus d'optimisation a été lancé récemment pour le DAB+. Où en est-il aujourd'hui? Des premières demandes ont-elles déjà été introduites? Quel accompagnement est-il prévu pour soutenir les petites structures qui ne disposeraient pas des ressources nécessaires pour assurer un suivi technique optimal?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – À ce jour, plus de 250 demandes d'optimisation pour la bande FM ont été introduites. Parmi elles, 127 demandes ont été examinées ou sont en cours d'analyse: 23 ont été refusées, car aucune solution techniquement acceptable n'a été trouvée; 72 ont été acceptées et 42 sont toujours en cours d'analyse.

Les demandes effectuées par les opérateurs techniques des radios reflètent donc leurs besoins. Elles consistent en la modification des conditions d'émission pour améliorer la couverture ou pour faire suite à des contraintes immobilières dans le cadre de déménagements. Dans tous les cas, l'objectif de l'opérateur est, par nature, d'améliorer la situation du cadastre existant, au regard des balises fixées par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les demandes d'optimisation pour la bande FM ne sont pas traitées selon leur répartition géographique, mais selon leur fréquence, et ce, pour des raisons techniques liées à l'analyse des brouillages entre les demandes concurrentes.

Par ailleurs, les demandes d'optimisation en DAB + viennent d'être introduites par les opérateurs techniques, ces derniers ayant pu les soumettre jusqu'au 2 décembre dernier. Toutes les radios qui ne sont pas liées à la RTBF bénéficient des demandes d'optimisation sans distinction. L'équilibre des demandes est dès lors garanti par la procédure administrative existante.

Enfin, les petites structures qui ne disposeraient pas de ressources nécessaires pour assurer un suivi technique optimal ne sont pas lésées puisqu'elles peuvent se faire représenter ou être conseillées par les opérateurs techniques des radios privées plus importantes qui bénéficient d'une grande expertise de terrain.

Mme Sabine Roberty (PS). – Ce processus, bien que technique, revêt une grande importance. Lorsqu'une radio de proximité ne sait pas émettre correctement partout, cela prive des personnes de son écoute et de ses informations. Cela entraîne également une forme de concentration des médias contre laquelle nous devons lutter, afin que l'information soit la plus diversifiée possible.

Pendant cinq ans, nous avons beaucoup travaillé, dans cette commission, pour lutter contre les zones dites blanches. Il en existe encore, notamment dans ma région, du côté de Verviers. Je vous invite, Madame la Ministre, à être attentive et à travailler en collaboration avec les fédérations de radios, qui peuvent aussi vous éclairer sur les problématiques territoriales dans ce domaine.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je compte bien rencontrer les radios, car leurs attentes sont différentes de celles des autres médias comme la presse. Toutefois, vu leur nombre élevé, il sera sans doute nécessaire d'organiser plusieurs réunions.

1.13 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Artificial Intelligence Act (AI Act) – suivi et mise en œuvre»

Mme Sabine Roberty (PS). – Nous évoquons régulièrement l'intelligence artificielle (IA) dans cette commission. Vous connaissez mon vif intérêt pour cette thématique qui est un enjeu crucial pour bon nombre de secteurs, plus particulièrement pour celui des médias. L'IA représente une opportunité et un défi pour nos sociétés, surtout dans un environnement médiatique en pleine transformation.

Le règlement européen sur l'intelligence artificielle (*Artificial Intelligence Act, AI Act*), entré en vigueur le 1^{er} août 2024, vise à établir un cadre pour le développement et le déploiement de l'IA en Europe. Ce texte établit des règles pour assurer la sécurité, la transparence et la protection des droits fondamentaux dans l'usage des technologies d'IA. Conformément à ce règlement, les dispositions deviendront applicables dans les États membres en août 2026, après une période transitoire de vingt-quatre mois. D'ici là, un calendrier avec toutes les obligations et tâches imposées aux États membres doit être respecté.

Si j'aborde ce sujet avec vous aujourd'hui, c'est précisément parce que la première tâche de ce calendrier était fixée au 2 novembre 2024. Elle consistait à identifier, rendre publique et à notifier à la Commission une liste d'autorités compétentes pour superviser et appliquer les obligations dudit règlement.

Disposez-vous, Madame la Ministre, d'informations? Quelles sont les autorités compétentes pour la Belgique, et plus précisément pour notre Fédération Wallonie-Bruxelles? Où puis-je me procurer cette liste? Il semblerait que tout ne soit pas clair. S'il apparaît que cette étape n'avait pas été réalisée ou reste floue, quelles en seraient les raisons?

Les États membres doivent faire face à de nouvelles obligations dans des délais parfois très courts. Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, avez-vous identifié et dénombré les actions à effectuer dans ce temps imparti? Le cas échéant, quelles sont les grandes étapes? Peut-on avoir le calendrier?

Cette transition nécessite une préparation rigoureuse; où en sont ces préparatifs dans le cadre des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment les médias?

L'IA représente une transformation majeure dans ce secteur vital pour le pluralisme et la démocratie. Il est essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles puisse jouer un rôle proactif dans cette transition et garantir une application efficace et cohérente des règles européennes. D'autant plus que nous n'avons pas vraiment le choix.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le premier règlement européen sur l'IA, l'*AI Act*, est entré en vigueur le 1^{er} août 2024. Pour la Belgique, c'est la Direction générale de la réglementation économique du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie qui sera chargée de sa coordination et de sa mise en œuvre.

À ce stade, aucune des exigences de la loi n'est toutefois encore d'application. Celles-ci commenceront en effet à s'appliquer progressivement. Concernant le calendrier, la date du 2 novembre 2024 avait été fixée comme première échéance. Les États membres doivent notifier les autorités chargées de la protection des droits fondamentaux, comme le stipule l'article 77 du règlement précité. Pour ce faire, une réunion de la Direction générale des affaires européennes et de la coordination s'est tenue le 5 décembre dernier.

En ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) sont les seules autorités identifiées à ce jour. Le CSA pourra donc contrôler la protection des droits fondamentaux dont il a la charge, notamment la liberté d'expression dans l'audiovisuel, la liberté d'informer, le pluralisme et la protection des mineurs dans les médias.

Cette liste reprenant les noms des autorités compétentes dans les différentes institutions régionales et communautaires sera prochainement transmise à la représentation permanente (RP) de la Belgique auprès de l'Union européenne qui, à son tour, notifiera les autorités belges à la Commission européenne. Ce n'est qu'ensuite que le SPF Économie publiera sur son site internet la liste des autorités, comme l'exige le règlement.

.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nous continuerons à suivre le dossier avec attention. Le processus est évidemment lancé et nous avons vingt-quatre mois pour nous y soumettre. J’imagine que nous aurons tout le loisir de revenir sur le calendrier et les différentes étapes qu’il reste à franchir lors de nos prochaines commissions. Mon souhait est que nous puissions travailler ensemble, de manière rigoureuse, à la bonne mise en exécution de ce règlement.

1.14 Question de Mme Sabine Roberty, intitulée «Réforme des médias de proximité»

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, comme cela était attendu, votre annonce de réduire de moitié nos médias de proximité a suscité de vives réactions et de nombreuses interrogations. Si les médias de proximité ne semblent pas tous opposés à une rationalisation, ils souhaitent que celle-ci s’opère dans le cadre d’une concertation. Je me permets de rappeler que la concertation n’est pas seulement une rencontre, mais qu’il s’agit aussi d’une mise en commun et d’une discussion pour trouver des pistes de solution qui agréeront la majorité.

Vous avez affirmé avoir déjà rencontré plusieurs responsables de médias de proximité et ajouté que d’autres réunions étaient à prévoir. Pouvez-vous communiquer votre calendrier? Quand le groupe de travail dont vous avez parlé sera-t-il créé? Quels seront les acteurs en présence? Quelle est votre méthode de travail? Comment la concertation s’organisera-t-elle?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La Déclaration de politique communautaire (DPC) me semble précise et transparente sur les initiatives qui seront prises dans le cadre de la présente législature. Les médias de proximité ont effectivement leur place dans le paysage pluraliste des médias francophones et une suppression n’a jamais été envisagée.

L’objectif des réformes est de revitaliser le mode de fonctionnement de ces médias pour répondre au mieux aux exigences actuelles. Pour y arriver, je suis convaincue que des synergies accrues avec la RTBF ou d’autres médias sont aujourd’hui nécessaires. La fusion de certains médias de proximité est une solution évidente avec, pour les citoyens, une meilleure visibilité et une couverture plus juste des zones géographiques. Il faut aussi permettre aux médias de proximité d’atteindre une taille critique pour être à l’équilibre et ainsi mieux faire face aux difficultés financières actuelles.

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite établir un équilibre budgétaire, et tous les acteurs devront participer à cet effort. Il ne s’agit pas d’une annonce «fracassante», comme j’ai pu l’entendre, puisque ma ligne de conduite est claire depuis le début.

À l'avenir, le modèle idéal serait celui d'un média par province. Toutefois, je suis bien consciente que la situation de chacun des douze médias de proximité est différente. Face à ces spécificités, je souhaite rencontrer les responsables de chaque média afin de mieux comprendre leur fonctionnement et leur réalité. Dans les prochaines semaines, les visites de Vedia, TV Lux et notélé sont d'ailleurs déjà programmées, en plus de tous les médias que j'ai déjà visités.

À l'issue de ces rencontres, dans le courant du premier trimestre de 2025, un groupe de travail sera créé afin de réfléchir ensemble à un modèle plus viable. Il ne s'agit pas d'une marche forcée, mais bien d'une concertation. Les modalités restent à définir, mais tous les acteurs – dont les douze médias de proximité, la RTBF et l'administration – seront invités à prendre part à cette réflexion.

Je suis consciente que cette réforme ne sera pas simple à mettre en œuvre, mais il faut avoir le courage d'avancer et d'évoluer pour une meilleure efficacité. En outre, dans le cadre du budget de 2025, un effort minime est demandé à chaque média de proximité. Il n'affectera en rien les missions qui sont les leurs.

Enfin, le montant de 1,2 million d'euros inscrits en crédits d'engagement pour des subventions exceptionnelles en équipements et infrastructures est en fait une simple reconduction de crédits pluriannuels qui avaient déjà été prévus en 2021 et avaient servi à financer une demande exceptionnelle en équipements du média Qu4tre. L'usage éventuel de ces crédits se fera évidemment en tenant compte des orientations à prendre par le gouvernement au sujet de la rationalisation des médias de proximité, mais également des demandes à venir.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, vous n'avez effectivement jamais rien caché. Vous avez toujours affirmé que les efforts devraient être collectifs et que ces réformes, décidées avec l'ensemble du gouvernement, ne seraient pas simples.

Je note que des synergies accrues avec la RTBF, mais pas uniquement, seront nécessaires. J'entends que vous êtes consciente des spécificités de chacun de nos médias de proximité et que vous irez à leur rencontre afin de mieux comprendre leur réalité. Je ne doute pas, en outre, que le groupe de travail se mettra rapidement au travail.

Je souhaiterais tout de même citer Florence Coppenolle, la directrice de notélé, qui émet en Wallonie picarde. Selon elle, un média de proximité par province, «ce n'est pas une réforme, c'est la mise à mort des médias de proximité». J'espère que nous n'en arriverons pas là et que vous serez attentive aux réalités de terrain de chacun.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Je regrette les déclarations dans la presse de Mme Coppenolle, étant donné que ma visite au sein de notélé, prévue le 17 décembre, a été reportée au 6 janvier, faute de temps.

Mes visites sur le terrain m'apprennent énormément de choses, notamment au sujet du mode de financement des médias de proximité, qui varie totalement d'une télévision à l'autre. Par exemple, alors que Quatre couvre 55 communes, la province de Hainaut, qui rassemble 69 communes, compte quatre médias de proximité. Des réformes doivent donc voir le jour, mais elles feront l'objet de concertations et seront co-construites.

Je déplore les déclarations faites par Mme Coppenolle avant même que nous ayons pu discuter de la proposition de réforme, de même que le report de notre rencontre, car nous souhaitons installer le groupe de travail le plus rapidement possible et terminer l'ensemble des visites à la fin de l'année ou au début du mois de janvier.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, nous suivrons avec beaucoup d'attention vos pérégrinations dans les médias de proximité. Vous semblez avoir bien compris la notion de concertation. Les professionnels du secteur sont extraordinaires; ils connaissent le paysage médiatique et les réalités de terrain mieux que quiconque et ont beaucoup de choses à nous apprendre. Je me réjouis de vos futures discussions.

1.15 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Lancement de RTL district»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Le 18 novembre dernier, RTL Belgium a lancé RTL district, une nouvelle chaîne entièrement dédiée aux faits divers, au crime, à la justice et aux situations d'urgence. Cette initiative marque l'arrivée d'une chaîne thématique supplémentaire dans le paysage audiovisuel belge francophone, un événement relativement rare depuis la création de LN24 en 2019. Accessible via les opérateurs de télévision traditionnels et en streaming, elle s'inscrit dans un écosystème où les dynamiques publicitaires et les modes de consommation sont déjà fortement chamboulés par les plateformes numériques.

Bien que porteur d'une ambition affichée de répondre à l'engouement du public pour les récits judiciaires, ce lancement soulève des interrogations quant à sa place dans l'avenir de notre paysage audiovisuel. L'apparition de RTL district incarne-t-elle le futur d'un modèle médiatique en pleine mutation ou bien expose-t-elle les limites, entre saturation publicitaire et fragmentation des publics?

Madame la Ministre, quel est votre avis sur cette nouvelle chaîne? Pensez-vous que ce projet s'inscrive dans les grandes lignes de notre Déclaration de politique communautaire (DPC), à savoir plaider pour une collaboration accrue entre médias et une valorisation des talents locaux et des contenus originaux? Est-ce un élément de réponse stratégique à la montée en puissance des plateformes internationales? Ne sommes-nous pas en train d'assister à une multiplication des initiatives thématiques et à un glissement vers un nouveau modèle de chaînes thématiques? La RTBF pourrait-elle imiter ce modèle?

Pensez-vous qu'il y ait un risque d'affaiblir l'écosystème, d'exacerber les tensions et d'aggraver la concurrence dans un contexte de ressources limitées? Si l'engouement pour les récits policiers semble bien réel, ce modèle de chaîne thématique est-il reproductible pour d'autres segments du public ou s'agit-il d'un cas unique, porté par une niche bien identifiée? Enfin, Madame la Ministre, disposez-vous déjà d'éléments à nous fournir sur une première évaluation du lancement de la chaîne?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le lancement de RTL district est une initiative notable qui répond à une demande croissante de contenus spécialisés issus de thématiques spécifiques comme le crime, la justice et les faits divers.

Ce type de chaîne thématique trouve son public dans un contexte où les téléspectateurs cherchent de plus en plus de contenus ciblés et immersifs. La création de RTL district peut être vue comme un projet aligné sur les principes de la DPC, notamment en ce qui concerne la synergie entre les médias, la valorisation des talents locaux et l'originalité des contenus, bien que cela dépende de la manière dont RTL *Belgium* gèrera son développement à long terme.

Par ailleurs, je tiens à préciser que le développement de la chaîne RTL district s'inscrit pleinement dans la liberté éditoriale de RTL *Belgium*, une liberté fondamentale garantie par le cadre démocratique belge. Ainsi, aussi longtemps que cette nouvelle chaîne respectera les cadres éthique et réglementaire en vigueur, cette initiative s'inscrira dans le droit légitime de RTL *Belgium* à diversifier son offre pour répondre aux attentes du public. Il faut aussi tenir compte du statut de cette chaîne privée et du fait que d'autres chaînes diffusent elles aussi des enquêtes. C'est le cas de AB3 avec «*Faites entrer l'accusé*» ou de l'ancienne émission «*Crimes et indices*» de la RTBF.

RTL *Belgium* a lancé RTL district le 18 novembre dernier. Aussi, il est prématuré d'en tirer à l'heure actuelle quelque enseignement que ce soit.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Madame la Ministre, je suis ravie de voir que vous avez analysé point par point l'éthique et la réglementation en vigueur, dans le respect de la liberté éditoriale des acteurs privés de nos médias belges. Merci de respecter cet écosystème.

1.16 Question de Mme Armelle Gysen, intitulée «Droits TV de la Pro League»

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Le paysage des droits télévisuels de la *Jupiler Pro League* connaît une crise préoccupante. Les audiences francophones sur le service de *streaming* sportif DAZN accusent une baisse de 20 % en un an, mettant à mal un modèle économique fondé sur l'exclusivité des contenus et la fidélité des téléspectateurs. Les clubs belges, dont les revenus dépendent largement de la répartition des droits TV, subissent directement cette érosion, alors même que la

concurrence des grandes ligues étrangères et des compétitions européennes s'intensifie.

Parallèlement, le phénomène de l'*Internet Protocol Television* (IPTV) illégale se développe à une échelle alarmante. En Belgique, cette pratique, facilitée par des offres publicitaires qui n'hésitent même plus à s'afficher publiquement, prive les ayants droit de revenus substantiels. À titre d'exemple, en France, la Ligue de football professionnel (LFP) estime à 290 millions d'euros le manque à gagner annuel causé par ces diffusions illicites. Ce phénomène est aggravé par l'absence de solutions techniques et juridiques adaptées pour contrer efficacement ces pratiques.

Dès lors, quelles collaborations votre cabinet a-t-il initiées avec le SPF Économie, les opérateurs télécoms ou les diffuseurs pour trouver des solutions techniques, comme le blocage dynamique des flux illégaux, pour contrer ces pratiques illégales?

Un cadre juridique spécifique, visant à renforcer les moyens d'action contre les diffuseurs illégaux, voire contre les utilisateurs finaux, est-il en discussion ou en préparation?

Face à la montée en puissance des plateformes internationales et à la diversification des modes de consommation des contenus sportifs, quelle stratégie envisagez-vous pour garantir un accès équilibré aux contenus sportifs en Belgique francophone?

Enfin, pouvez-vous nous dresser un état des lieux du marché des droits d'acquisition de diffusion du football professionnel belge entre 2025 et 2030 à la suite de cette première phase d'appel d'offres?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Le phénomène de l'IPTV a profondément changé la manière dont les contenus audiovisuels sont consommés. Utilisant l'internet pour diffuser des chaînes de télévision et de vidéo à la demande, l'IPTV met à disposition une alternative aux systèmes traditionnels tels que la télévision par câble ou par satellite.

Si cette technologie est légale lorsqu'elle est utilisée par des opérateurs agréés, elle a engendré un marché parallèle: celui de l'IPTV illégale, qui connaît une croissance rapide et préoccupante, mettant à mal un modèle économique fondé sur l'exclusivité des contenus et la fidélité des téléspectateurs, notamment en matière de contenu sportif en Belgique francophone.

Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la marge de manœuvre pour agir contre le marché de l'IPTV illégale est limitée, car cette problématique relève principalement des compétences européenne et fédérale. Dans ce cadre, le SPF Économie travaille sur un système dynamique de blocage qui est déjà utilisé en

Italie. Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en tant qu'organe de régularisation et de contrôle, a déjà organisé plusieurs tables rondes sur le sujet.

Concernant la stratégie adoptée relative aux contenus sportifs en Belgique francophone, l'objectif est de trouver un équilibre entre la rentabilité économique des droits télévisuels et l'accès équitable au contenu, pour favoriser un marché dynamique et maintenir une visibilité importante pour tous nos concitoyens.

Mme Armelle Gysen (Les Engagés). – Votre réponse, Madame la Ministre, me rassure sur la prise de conscience à différents niveaux des conséquences économiques de l'utilisation illégale de l'IPTV. Je me réjouis également de mesurer la conscience globale du respect de cet équilibre sportif et économique dans les médias.

1.17 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Santé mentale des athlètes de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, une étude menée par la *Katholieke Universiteit Leuven* (KU Leuven) a mis en lumière les risques accrus de blessures et de symptômes dépressifs chez les footballeurs professionnels. Les résultats montrent que cette population est particulièrement exposée au burnout. Le coordinateur de cette étude, lors de son interview donnée mi-novembre, a indiqué ne pas être surpris par ces résultats, précisant que des phénomènes similaires avaient déjà été observés dans d'autres disciplines sportives, telles que la gymnastique.

Selon certains psychologues, la prévention et l'évaluation des risques psychologiques sont des priorités absolues pour les sportifs de haut niveau. Il apparaît que ce constat ne se limite pas au seul football, et qu'il est essentiel de continuer à porter une attention particulière à la santé mentale de nos sportifs de haut niveau. L'ADEPS met-elle en place des actions concrètes pour prévenir les troubles mentaux chez nos sportifs de haut niveau? Un suivi et une évaluation régulière de ces actions sont-ils effectués afin d'en mesurer l'efficacité? Disposez-vous de retours qui permettent de conclure à une vulnérabilité particulière de santé mentale chez nos sportifs? Le cas échéant, quelles mesures envisagez-vous pour améliorer cette approche et mieux soutenir nos athlètes?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – À la suite d'un rapport commandé par la Fédération internationale des associations de footballeurs professionnels (FIFPRO) sur les conséquences de la charge de travail sur la santé et le bien-être des joueurs de football, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a décidé d'élargir ses recherches et mène actuellement une enquête sur le bien-être des athlètes olympiques. L'ADEPS est associée à cette recherche en cours.

Depuis quelques années, la santé mentale est déstigmatisée dans le milieu du sport. En 2018, la commission médicale et scientifique du Comité international

olympique (CIO) a mis en exergue la question de la santé mentale chez les sportifs. En 2022, Athlete365, la plus grande communauté de sportifs de haut niveau, a mené une enquête auprès de ses membres qui a révélé qu'un athlète de haut niveau sur cinq a eu des problèmes de santé mentale.

Aux Jeux olympiques de Paris, pour la première fois, un espace santé mentale et sport était intégré au village olympique. Le Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), reconnu et subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles, dispose d'un service: le Pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy). Afin de gérer au mieux les risques liés à la santé mentale, des échanges réguliers ont lieu entre les membres du CAPSy, de l'ADEPS et des directions techniques des fédérations pour prévenir et pour apporter le soutien et le suivi nécessaires quand cela s'avère utile.

M. Arnaud Dewez (MR). – Je suis content d'entendre que l'ADEPS est associée à la réflexion et au suivi des actions et des mesures.

1.18 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Reconversion des sportifs de haut niveau»

M. Arnaud Dewez (MR). – Michel Preud'homme, Justine Henin, Jean-Michel Saive... Ces trois sportifs d'exception ont marqué l'histoire du sport belge. Non seulement ils nous ont fait rêver tout au long de leur carrière, mais ils ont également parfaitement orchestré leur reconversion professionnelle après leur retraite sportive.

Toutefois, cette transition n'est pas toujours aussi simple et évidente. Si certains sportifs ont eu l'opportunité de suivre des études, de préparer leur reconversion en parallèle de leur carrière, ce n'est pas le cas de tous. En moyenne, une carrière sportive de haut niveau dure entre quinze et vingt ans. Par conséquent, le passage de l'activité sportive à une nouvelle profession – parfois dans un domaine totalement différent – représente un défi majeur pour de nombreux athlètes.

Se pose donc la question: comment mieux les accompagner dans cette phase cruciale, souvent brutale et difficile? Ces dernières années, le Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et l'ADEPS ont créé des dispositifs visant à mieux soutenir les athlètes dans leur reconversion. Madame la Ministre, quels sont les dispositifs actuels d'accompagnement à la reconversion? Dans quelle mesure ces formations sont-elles efficaces et réellement suivies par les athlètes?

Je souhaite également attirer votre attention sur une catégorie particulière de sportifs: ceux qui, faute de résultats suffisants, se voient contraints de mettre un terme à leur carrière sportive avant même de l'avoir pleinement planifiée. Pour ces jeunes athlètes, qui souvent n'ont connu que le monde du sport de haut niveau, la reconversion peut s'avérer encore plus complexe. Existe-t-il des dispositifs spécifiques pour accompagner ces sportifs précaires, notamment dans la reconversion professionnelle et la réinsertion dans la société? Le rôle de l'ADEPS

va-t-il au-delà de l'accompagnement classique en incluant des actions de réinsertion? Comment ce rôle est-il structuré?

Pour prendre un exemple concret, certains pays comme le Royaume-Uni ou la France ont créé des programmes d'accompagnement qui ne se limitent pas à des formations classiques, mais qui intègrent des stages en entreprises, des mentorats et des échanges avec d'anciens sportifs devenus entrepreneurs ou dirigeants. Pareilles initiatives sont-elles envisagées en Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans l'affirmative, comment ces modèles sont-ils appliqués ou développés chez nous?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – L'accompagnement instauré par l'administration intègre le concept de double carrière depuis de très nombreuses années. Ainsi, trois quarts des sportifs francophones sélectionnés pour les Jeux olympiques de Paris étaient détenteurs d'un diplôme de bachelier ou de master ou étaient en voie d'en obtenir un.

La reconversion de nos athlètes n'est donc pas une préoccupation au terme d'une carrière sportive, mais une ligne conductrice qui accompagne l'athlète tout au long de son parcours, notamment grâce au service «Projet de vie». Ce service, en collaboration avec différents acteurs de l'enseignement et de la formation, offre un suivi personnalisé à tous les sportifs sous statut pour leur permettre de concilier leur sport avec un cursus académique, de déterminer les formations complémentaires intéressantes – les langues, le *media training* ou la gestion des réseaux sociaux – afin de développer leurs compétences et leur future employabilité.

De plus, toutes les universités et hautes écoles disposent d'un référent spécifique permettant de gérer au mieux les études supérieures des sportifs et d'atteindre un niveau de diplomation chez ceux-ci supérieur à celui de la population.

Enfin, afin de consacrer pleinement ce dispositif et d'assurer un accompagnement au-delà de la carrière purement sportive, le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française a intégré le statut de sportif de haut niveau en reconversion. Ce statut permet à l'intéressé de conserver l'accès au service «Projet de vie», au pôle psychologique du Centre d'aide à la performance sportive (CAPSy) et aux autres services concernés.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos informations complètes sur un sujet qui me semble intéressant.

1.19 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Contrats ADEPS»

M. Thierry Witsel (PS). – Qui dit nouvelle année dit souvent nouveaux contrats ADEPS. Nos sportifs francophones ont besoin de ceux-ci afin de pouvoir se consacrer pleinement à leur sport et représenter leur pays dans les compétitions internationales.

J'ai pu lire que 83 contrats seraient proposés à nos sportifs en 2025; 79 sportifs ont déjà été attirés et les quatre derniers, en athlétisme, le seront à la fin de ce mois de décembre. De nouveaux sportifs apparaissent, d'autres ont mis fin à leur carrière. Deux nouvelles disciplines sont également représentées comme l'escrime et les sports équestres.

Les athlètes francophones soutenus par l'ADEPS ont accès au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), au programme «*Be Gold*» et aux infrastructures d'entraînement des centres ADEPS. Ils ont également droit au soutien du service «Projet de vie» qui accompagne les sportifs dans leurs cursus scolaire et académique, ainsi que dans leur après-carrière.

Madame la Ministre, combien de sportifs sont sous contrat ADEPS actuellement? Combien d'entre eux sont reconduits? Confirmez-vous les 83 contrats? Avez-vous pu répondre à toutes les demandes des fédérations? Comment les contrats sont-ils affectés? Les performances sont-elles une condition d'accès? Quand vous parlez d'obligations de résultat, quelles sont-elles? Quels sont les objectifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour 2025? Quel est le bilan du suivi des sportifs qui ont arrêté ou qui n'ont simplement plus de contrat? Les sportifs concernés ont-ils bénéficié d'un contrat de reconversion?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, votre question a déjà été posée en séance plénière il y a quinze jours par M. de Wasseige. Je vais donc à nouveau y répondre très volontiers.

Je vous confirme que 83 sportives et sportifs de haut niveau bénéficieront d'un contrat en 2025; 51 d'entre eux étaient déjà sous contrat en 2024. Il est évident que la demande est plus grande que l'offre. Cela démontre qu'il existe un véritable potentiel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour sélectionner les sportifs pouvant bénéficier d'un contrat, l'ADEPS les classe en quatre catégories décroissantes, ce qui permet d'attribuer des contrats en fonction des priorités sportives dans un cadre budgétaire donné. Ce classement tient compte des résultats, du potentiel et du suivi effectué au quotidien par le service «Sport de haut niveau». Des objectifs individualisés sont fixés en fonction de la discipline. Il est attendu qu'ils atteignent un top 8 aux Jeux olympiques – un top 3 pour les handisportifs – ou aux championnats du monde ou un top 3 européen lorsqu'ils arrivent à pleine maturité. Les objectifs qui sont fixés avec les sportifs portent généralement sur plus d'une année et bien souvent sur un cycle de quatre ans correspondant à une olympiade, avec des évaluations annuelles.

Le service «Projet de vie» de l'ADEPS accompagne les sportifs tout au long de leur carrière sportive et encore deux ans après. Ces dernières années, quelques sportifs ont bénéficié d'un contrat de reconversion. S'agissant de la même enveloppe budgétaire pour tous les contrats, il faut donc trouver un équilibre entre les

contrats des sportifs de haut niveau en pleine activité et les sportifs de haut niveau en reconversion. Je peux ainsi mentionner, à titre d'exemple, les reconversions du kayakiste Maxime Richard, qui est devenu le directeur technique de sa fédération, et de la triathlète Claire Michel, qui le deviendra prochainement.

M. Thierry Witsel (PS). – Je suis content d'apprendre que, pour bénéficier d'un contrat ADEPS, il convient de remplir des conditions relatives aux performances sportives. Madame la Ministre, je vous remercie pour ces détails essentiels et synonymes de transparence. En outre, les sportifs sont suivis après leur carrière, ce qui est important pour la reconversion.

1.20 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Impact de l'IPTV sur les audiences footballistiques»

M. Thierry Witsel (PS). – L'IPTV (*Internet Protocol Television*) a un succès important. En effet, c'est une plateforme illégale, mais l'offre de chaînes qu'elle propose ainsi que son prix la rendent très attractive.

Aujourd'hui, ce qui est inquiétant, ce sont les audiences des émissions footballistiques – un sujet qui fait débat sur les médias publics depuis plusieurs semaines. J'aimerais connaître votre réflexion sur ce sujet et ses conséquences pour nos chaînes sportives.

Selon l'article du journal «*Le Soir*» paru le 29 novembre dernier, on peut constater une diminution de 20 % des audiences en Fédération Wallonie-Bruxelles sur un an, et les francophones semblent être de gros consommateurs d'IPTV. Le lien causal entre IPTV et baisse des audiences sur les chaînes officielles n'est pas prouvé, mais la réflexion est ouverte.

Madame la Ministre, quelle est la position du gouvernement à ce propos? De quelle manière pouvez-vous et comptez-vous sensibiliser les auditeurs?

La question de l'accessibilité des publics à l'offre médiatique est une question fondamentale et le prix reste un facteur essentiel, souvent considéré comme excessif en Belgique et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Quels sont les axes de travail sur lesquels vous mettez la priorité pour soutenir un meilleur accès à nos médias et, le cas échéant, une diminution de son prix?

En diminuant le nombre des diffusions gratuites sur la RTBF, la situation ne va-t-elle pas empirer? Ne craignez-vous pas de sacrifier les citoyens en les livrant à un marché débridé qui, comme dans d'autres secteurs, a surtout pour effet d'augmenter la barrière du prix pour les consommateurs?

Une étude sur le désintérêt des téléspectateurs à regarder un match (de football ou d'un autre sport) à la télévision est-elle prévue?

Lors du débat relatif à la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement a rectifié le tir et a réaffirmé que le traitement de l'information sportive relevait bien de l'information à part entière. Avez-vous estimé les conséquences que pourrait avoir une réduction de l'offre de retransmission d'événements sportifs sur ce traitement journalistique et l'exposition des publics à une information sportive de qualité? Voire sur le volume d'emploi?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la marge de manœuvre pour agir contre l'IPTV illégale est effectivement très limitée, car cela relève principalement de compétences aux niveaux européen et fédéral.

Dans ce cadre, le SPF Économie est actuellement en train de travailler sur la création d'un système dynamique de blocage. Par ailleurs, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), en tant qu'organe régulateur et de contrôle, a déjà organisé plusieurs tables rondes sur le sujet.

Concernant la stratégie relative au contenu sportif en Belgique francophone, l'objectif sera de trouver un équilibre entre la rentabilité économique des droits télévisuels et l'accès équitable aux contenus, afin non seulement de favoriser un marché dynamique, mais aussi de maintenir une visibilité importante pour tous nos concitoyens.

Monsieur le Député, je vous rassure: une meilleure répartition des droits sportifs n'engendrera pas de perte de personnel, mais une meilleure couverture médiatique et une plus grande ouverture à l'ensemble des médias.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse, qui a le mérite de clarifier les choses. Ce dossier relève effectivement des compétences du Fédéral et de l'Union européenne. Nous n'avons pas encore de gouvernement fédéral, mais j'espère qu'une concertation aura lieu entre les différents gouvernements pour trouver une solution afin de mieux gérer les pertes d'audiences footballistiques pour les différents médias.

1.21 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Suivi de la reconnaissance du biathlon»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, j'ai récemment été interpellé par le président de la Ligue belge francophone de biathlon (LBFBIa) au sujet de la demande de reconnaissance du biathlon qui a été soumise à l'ADEPS. Vous avez indiqué que vous attendiez l'avis du Conseil supérieur des sports (CSS) et que, si cet avis s'avérait favorable, la reconnaissance de cette discipline aurait lieu dès le 1^{er} janvier 2025.

Il semble à présent que le CSS ait bien remis un avis favorable. Pouvez-vous confirmer cette information? Avez-vous pris une décision officielle que nous pourrions annoncer à la LBFBia? Le cas échéant, pourriez-vous justifier votre décision?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, je vous renvoie à ma réponse donnée lors de la réunion du 22 octobre 2024 de notre commission. Je peux simplement vous confirmer qu'à ce stade, je n'ai pas reçu de mon administration le dossier de reconnaissance. Par conséquent, je ne peux vous fournir aucun élément.

M. Thierry Witsel (PS). – J'étais présent lors de la réunion du 22 octobre dernier et je me souviens bien de votre réponse, Madame la Ministre. Je comprends que, sans nouvel élément, il vous est un peu difficile de donner une réponse aujourd'hui. Je ne manquerai donc pas de revenir vers vous à ce sujet.

(M. Chris Massaki Mbaki, vice-président, prend la présidence)

1.22 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Eurobasket féminin à Anvers en 2027»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Cinquante ans après l'organisation du Championnat d'Europe masculin de basket-ball à Anvers et à Liège, le gratin européen fera son grand retour en Belgique.

En effet, le dossier remis par *Basketball Belgium* a retenu toute l'attention de la Fédération internationale de basket-ball (FIBA). C'est donc notre pays que cette dernière a sélectionné pour co-organiser *l'Eurobasket Women 2027*, aux côtés de la Finlande, de la Suède et de la Lituanie. Une excellente nouvelle, quand on sait que les *Belgian Cats*, notre équipe nationale féminine, tenantes du titre, ont très récemment battu le record de fréquentation pour un match de qualification de ce même *Eurobasket*, en réunissant pas moins de 10 614 fans au *Sportpaleis* d'Anvers à l'occasion d'une rencontre qui les opposait à la Lituanie.

C'est d'ailleurs cette même ville d'Anvers qui a été désignée pour accueillir la compétition. Madame la Ministre, si votre homologue néerlandophone, la ministre Annick De Ridder, s'est déjà réjouie de la nouvelle, comment l'accueillez-vous? La Fédération Wallonie-Bruxelles soutiendra-t-elle cet événement, même indirectement, à travers l'Association Wallonie-Bruxelles de basket-ball (AWBB)?

Par ailleurs, est-on susceptible d'assister, à moyen et à long terme, à l'organisation de ce type d'événement de portée internationale sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? La Déclaration de politique communautaire (DPC) montre un engagement à cet égard. Quand on sait à quel point rayonner dans son pays et devant ses supporters peut être galvanisant pour nos sportifs et combien

il est important de promouvoir nos athlètes au sens large, on ne peut qu'encourager une telle hypothèse qui aura en outre, directement ou indirectement, des retombées financières positives.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'expérience vécue et l'enthousiasme qui régnaient lors du tournoi qualificatif pour les Jeux olympiques (JO) de Paris ont poussé la FIBA à choisir la ville d'Anvers pour organiser l'Euro féminin de basket en 2027. *Basketball Belgium*, la Fédération nationale belge de basket, a délégué l'organisation de cet événement à la Fédération flamande de basket, *Basketbal Vlaanderen*, qui dispose des ressources et garanties nécessaires à cet effet.

De son côté, l'AWBB n'interviendra en rien d'un point de vue financier, mais pourra tirer profit de cet événement étant donné l'engouement autour des *Belgian Cats* et la proximité géographique de cet événement. Je me réjouis donc de cette future opportunité pour nos basketteuses de jouer au plus près de leurs supporters et d'aller chercher un nouveau titre européen.

Cela me permet aussi de mentionner que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas à la traîne en ce qui concerne l'organisation d'événements sportifs, qu'ils soient internationaux ou nationaux. Citons entre autres le Grand Prix de Formule 1 de Spa-Francorchamps, les courses cyclistes comme la Flèche wallonne ou Liège-Bastogne-Liège, l'équitation avec le Concours Complet d'Arville ou encore le *World Padel Tour* à Bruxelles. Outre ces événements récurrents, je me dois de citer de futurs événements comme la Coupe du monde de hockey qui se déroulera en 2026 à Wavre et le championnat du monde de cyclo-cross, déjà planifié à Namur en 2030.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour toutes ces informations. Nous sommes heureux de constater que vous êtes consciente de la nécessité d'accroître l'offre d'événements sportifs de haut vol sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si j'ai bien compris, pour ce qui est du basketball, cela ne devrait rien nous coûter, ce qui est appréciable. Nous suivrons attentivement ces dossiers qui nécessitent, comme vous le savez, un plan performant concernant les infrastructures.

1.23 Question de M. Christophe Bastin, intitulée «Plan de lutte contre les malaises cardiaques dans le sport»

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Le malaise cardiaque subi par Edoardo Bove, joueur de football professionnel de l'ACF Fiorentina, montre une nouvelle fois à quel point les sportifs sont sujets à ce genre d'incidents. Il est en effet interpellant de constater que, malgré le nombre conséquent d'examens de dépistage réalisés, aucun sportif n'est à l'abri. Deux questions se posent évidemment dans ce genre de situation: celle de la prévention et celle de la gestion de crise. Il est

dès lors pertinent de voir comment optimiser la gestion de ces deux temps cruciaux. Le sport amateur est bien entendu lui aussi concerné par ce problème.

Madame la Ministre, ce dramatique incident me donne l'occasion de vous interroger sur votre politique en matière de santé, thème cher aux Engagés.

Concernant la prévention, quelle sera votre approche durant cette législature? Nous avons déjà eu l'occasion de vous interroger sur l'utilisation du certificat médical et ses limites. Pour le sport amateur, il sera sans doute très difficile d'exiger les mêmes tests qu'au niveau professionnel, à cause des moyens nécessaires. Cependant, quels leviers comptez-vous activer en la matière?

Concernant la gestion de crise, plusieurs initiatives ont été lancées au cours de la précédente législature, par exemple l'obligation pour les cercles sportifs de doter leurs infrastructures d'un défibrillateur externe automatique (DEA) ainsi que la formation et l'information de leurs membres à cet égard. Cette politique a-t-elle déjà produit ses premiers effets? Une stratégie à plus long terme est-elle en cours d'élaboration?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, l'actualité sportive rappelle malheureusement que le risque zéro n'existe pas lors de la pratique d'une activité sportive ou physique. Du malaise cardiaque à l'accident malencontreux, tous les sportifs y sont exposés. Néanmoins, tout le monde s'accorde sur le fait que l'activité physique et sportive reste un des outils essentiels à la prévention des maladies et à une meilleure santé.

L'étude *«Retour social sur investissement dans le sport en Fédération Wallonie-Bruxelles»* commandée par l'ADEPS avait d'ailleurs démontré l'impact positif du sport sur le coût des soins de santé. Le décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoit entre autres la présence de DEA dans les infrastructures et la formation continue à l'utilisation des DEA. Il est aussi possible pour les clubs de faire appel à la subvention pour l'achat de matériel sportif, afin d'obtenir une intervention à concurrence de 75 % du prix plafond dans l'acquisition d'un DEA.

En matière de formation, deux opérateurs du monde sportif sont particulièrement actifs.

Tout d'abord, l'Association des établissements sportifs (AES) est homologuée par l'ADEPS pour dispenser des formations de premiers soins en milieu sportif pour des cadres; elle dispose également de l'agrément du SPF Emploi, travail et concertation sociale pour être opératrice de formation en secourisme industriel, garantissant ainsi la qualité de ses formateurs. L'AES a également mis en ligne un site internet reprenant une large documentation sur les DEA et les gestes qui sauvent une vie, ainsi que les affiches, dépliants, fléchages à disposition des clubs.

Ensuite, la Ligue francophone belge de sauvetage (LFBS) a également assuré la formation pour l'obtention de brevets de sauvetage qui intègrent *de facto* les premiers soins et l'usage du DEA. Ces brevets sont délivrés chaque année à plus de 200 étudiants issus de hautes écoles et universités.

Ensemble, l'AES et la LFBS ont formé depuis 2021 plus de 12 000 personnes aux premiers secours et à l'utilisation du DEA. La formation en premiers soins constitue un modèle obligatoire de huit heures pour les personnes qui s'inscrivent, toutes disciplines confondues, aux formations des moniteurs sportifs «initiateurs» et «éducateurs» homologuées par l'ADEPS.

De plus, les fédérations disposent de commissions médicales compétentes qui sont aptes à déterminer les besoins spécifiques liés à la pratique de leur discipline et, donc, l'instauration de mécanismes de contrôle médical préalables, en amont et en aval.

Enfin, un questionnaire de santé sera prochainement disponible sur le site de l'ADEPS, afin de permettre à tous les sportifs ou futurs sportifs d'évaluer leur état physique et de savoir si une consultation médicale est conseillée.

M. Christophe Bastin (Les Engagés). – Il est clair que bon nombre d'initiatives ont déjà vu le jour pour éviter, au maximum, ce type de drame. Je vous remercie, Madame la Ministre, de les avoir rappelées. En effet, elles me rassurent.

Il faudra toutefois demeurer très attentif à cette problématique. De mon côté, je soutiendrai bien entendu toute initiative constructive – comme vous venez de l'annoncer – visant à protéger les jeunes, car la santé constitue une priorité pour Les Engagés.

(M. Christophe Bastin, président, reprend la présidence)

1.24 Question de M. Olivier de Wasseige, intitulée «Interdiction de fumer aux abords des terrains de sport»

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – À partir du 31 décembre 2024, une nouvelle réglementation stricte concernant l'usage du tabac dans les lieux publics extérieurs entrera en vigueur.

Celle-ci concernera également un certain nombre d'installations sportives (tels que des stades, des terrains de football, de basket-ball, de tennis, ou de simples aires de jeux). L'objectif étant, entre autres, de limiter la présence de fumée dans les zones sportives, pour améliorer la santé des sportifs et contribuer à augmenter leurs performances, qui seront alors réalisées dans un environnement plus sain et agréable.

Cette réglementation spécifie également, afin d'assurer une transition plus douce, que des espaces fumeurs soient clairement délimités à proximité des infrastructures visées. Ceux-ci devront toutefois être situés à l'abri des regards et conçus pour éviter les inconvénients de la fumée vis-à-vis des non-fumeurs.

La modification de la loi prévoit un volet consacré aux sanctions infligées en cas de non-respect de ces nouvelles dispositions. Les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant atteindre 8 000 euros.

Pour sa part, l'Association des établissements sportifs (AES) estime que l'interdiction de fumer aux abords des terrains de sport constitue «une avancée essentielle pour la santé publique, le bien-être des sportifs et des spectateurs. En favorisant un environnement sans tabac, ce changement vise à promouvoir un mode de vie actif et sain, tout en renforçant les valeurs de respect et de responsabilité au sein de la communauté sportive».

Notons, enfin, que cette interdiction vaut également pour la cigarette électronique.

Si cette mesure présente des intérêts certains, puisqu'elle vise à protéger la population, les jeunes en particulier, du tabagisme passif, ainsi qu'à dénormaliser le tabac dans les lieux publics (si l'on en croit l'exposé des motifs), l'on peut toutefois regretter le manque d'accompagnement des entités concernées par ce dispositif au niveau fédéral.

Plusieurs questions se posent donc quant à sa mise en œuvre, Madame la Ministre. Un soutien sera-t-il apporté aux cercles sportifs concernant l'aménagement des lieux? Dans l'affirmative, sous quelle forme l'envisagez-vous? Des modalités de contrôle seront-elles définies? Le cas échéant, votre administration y contribuera-t-elle?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Cette interdiction concernera également d'autres lieux, comme les établissements de soins et les établissements scolaires. Il n'est pas prévu d'aide spécifique au bénéfice des clubs dans le cadre de cette interdiction, la gestion des infrastructures de chaque club ne relevant pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni de la Région wallonne.

Au sujet du contrôle, la responsabilité ne peut en incomber à l'administration, puisqu'il s'agit d'une prérogative de l'État fédéral. J'inciterai évidemment mon administration à jouer un rôle de sensibilisation et de prévention lors des différentes visites que ses agents sont amenés à réaliser dans les différents lieux sportifs. Je serai donc attentive à ce que l'administration continue à informer au mieux le secteur sportif, notamment par le biais des fédérations et associations, sur les objectifs et les formalités qui résultent de cette nouvelle réglementation et sur l'évolution de cette dernière.

À côté de cette nouvelle mesure, l'ADEPS, depuis 2021, s'est engagée résolument dans la lutte contre le tabac en signant la charte de l'Alliance pour une société sans tabac et en faisant de chaque centre sportif un espace sans tabac.

Les différents acteurs, via le réseau éthique mis sur pied, ont déjà été informés qu'en signant la charte susmentionnée, ils pouvaient recevoir un kit de démarrage comprenant des outils de sensibilisation et de communication.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse. De fait, la réflexion s'étend aussi aux établissements de soins et d'enseignement. Cela va dans le bon sens. Je note qu'il n'y aura pas d'aide spécifique ni de la Fédération Wallonie-Bruxelles ni de la Région wallonne.

Cependant, reconnaissons que de telles mesures demandent aux clubs des moyens non négligeables pour créer des infrastructures qui permettront aux fumeurs de fumer sans polluer les non-fumeurs.

Les moyens humains et financiers nécessaires pour atteindre cet objectif constituent une charge supplémentaire pour les responsables des clubs concernés. J'espère que l'ADEPS, qui a un rôle à jouer dans ce domaine, pourra les aider.

1.25 Question de M. Arnaud Dewez, intitulée «Intégration des personnes en situation de handicap dans les administrations et les organismes d'intérêt public (OIP)»

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, l'intégration de personnes en situation de handicap est un véritable enjeu de société. La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit d'augmenter la proportion de personnes en situation de handicap qui travaillent dans les différentes administrations de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pouvez-vous dresser un état des lieux du nombre de personnes en situation de handicap qui travaillent dans les différentes administrations? Quel pourcentage de collaborateurs cela représente-t-il? Des initiatives sont-elles envisagées pour augmenter ce pourcentage? Dans l'affirmative, lesquelles? Des mesures sont-elles prévues pour aider les administrations à équiper leurs bâtiments afin d'accueillir ces futurs collaborateurs?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Monsieur le Député, le 31 décembre 2023, on dénombrait 91 personnes en situation de handicap au sein du ministère, 15 à l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), 3 au sein de l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (l'ETNIC) et une chez Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Cela représente un taux de 1,6 % pour le ministère, de 1 % pour l'ONE, de 0,8 % pour l'ETNIC et de 0,6 % pour WBE. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA),

l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) et l'Institut inter-réseaux de la formation professionnelle continue (IFPC) ne comptent aucune personne en situation de handicap au sein de leurs services.

Afin d'améliorer ce taux, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au sein du ministère et plusieurs autres seront lancées sous peu.

Premièrement, les administrations générales et le secrétaire général ont la possibilité d'engager des personnes en situation de handicap selon un budget annuel spécifique de 200 000 euros pour l'ensemble du ministère. Ce budget permet de procéder à l'engagement annuel d'un équivalent temps plein de niveau 3 ou de niveau 2 par l'Administration générale et pour le secrétariat général.

Deuxièmement, concernant l'élaboration des plans de recrutement de 2025, une campagne de sensibilisation sur l'application de la disposition visant à réserver 5 % des emplois aux personnes en situation de handicap, tel que prévu par l'arrêté du Gouvernement du 21 décembre 2000 relatif à l'emploi de personnes handicapées dans les Services du Gouvernement et dans certains organismes d'intérêt public relevant de la Communauté française, sera menée auprès du personnel d'encadrement et du réseau en personnel des administrations générales, du secrétariat général et des OIP.

Troisièmement, afin de faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap au sein du ministère, une campagne de communication vers l'extérieur sera également réalisée en 2025.

Par ailleurs, à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, la Direction générale de la fonction publique et des ressources humaines (DGFPRH) a rappelé son engagement à promouvoir une fonction publique inclusive et les initiatives existantes pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une communication a été adressée à l'ensemble des membres du personnel afin de rappeler l'importance de la déclaration de son handicap, qu'il soit visible ou invisible, au sein de nos ministères. En outre, la page intranet «inclusion-handicap» a été mise à jour.

Enfin, une journée de sensibilisation aura lieu le 27 mars 2025 avec différents partenaires internes, comme la Direction de l'égalité des chances et le service interne pour la protection et la prévention au travail (SIPPT), mais aussi externes, comme l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), la médecine du travail, et ce, en présence de mon collègue Yves Coppieters, ministre de l'Égalité des chances. Cette journée de sensibilisation aura pour objectif de lutter contre les préjugés à l'égard des personnes en situation de handicap dans le cadre du travail et de promouvoir leur emploi au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concernant les mesures prévues pour aider les administrations à équiper leurs bâtiments afin d'accueillir ces futurs collaborateurs, une mise à jour de la procédure sur les aménagements raisonnables avec les différentes parties prenantes est

actuellement en cours de validation en interne. Elle permettra de diminuer le délai d'acquisition du matériel. Cette procédure propose en outre une grille d'évaluation avec plusieurs indicateurs stipulant si l'aménagement demandé est considéré comme raisonnable ou non selon les indicateurs mentionnés à l'article 22^{ter} de la Constitution et à l'article 27 de la Convention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relative aux droits des personnes handicapées.

Cette grille permet de trouver un équilibre entre les demandes et le budget disponible. Notons qu'actuellement, un budget annuel de 50 000 euros est octroyé par la médecine du travail dans le cadre des demandes d'aménagements raisonnables relatives au mobilier; un budget annuel de 30 000 euros est également alloué par l'ETNIC dans le cadre des demandes d'aménagements raisonnables informatiques.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, je suis heureux d'entendre que de nombreuses initiatives concrètes existent pour l'aménagement, la communication, le suivi et l'évaluation. Il est essentiel que les administrations publiques montrent l'exemple pour l'inclusion des personnes handicapées dans le monde du travail.

1.26 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «Deuxième pilier de pension pour les agents contractuels – compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Özlem Özen (PS). – Dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) et dans nombre de vos déclarations, vous laissez entendre que les agents contractuels du ministère pourraient, à terme, bénéficier d'un deuxième pilier de pension. Je souhaiterais donc vous questionner au sujet des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce qui concerne le régime de pension de ses agents.

En effet, le Conseil d'État, dans son avis 66.013/4 du 15 mai 2019 indique assez clairement que les Régions et Communautés ne sont pas compétentes pour prendre quelque disposition que ce soit concernant le régime de pension, et ce, pour le deuxième pilier des agents contractuels.

Je vous cite quelques passages de cet avis: «L'article 87, § 3, de la loi spéciale du 8 août 1980 de "réformes institutionnelles" [...] dispose: "Les Communautés et les Régions fixent les règles relatives au statut administratif et pécuniaire de leur personnel définitif, temporaire et auxiliaire, à l'exception des règles relatives aux pensions. En matière de pensions, leur personnel est soumis aux règles légales et statutaires applicables au personnel définitif, temporaire et auxiliaire de l'État."»

Il résulte de la première phrase de cette disposition que les communautés et les régions sont compétentes pour déterminer les règles relatives au statut de leur personnel, en ce compris de leur personnel qui n'est pas nommé définitivement, mais à l'exception des règles relatives à leur pension. Les communautés et les régions ne sont donc pas compétentes pour prévoir des règles relatives aux

pensions des membres de leur personnel, qu'il soit définitif, temporaire ou auxiliaire.»

Cet avis semble assez clair: la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas compétente dans ce domaine.

Pouvez-vous donc nous indiquer sur quelle base vous allez travailler pour promettre ce deuxième pilier de pension, une provision au budget 2025 pour l'octroyer ayant déjà été inscrite? J'ose espérer que vos déclarations et la DPC ne sont pas basées sur des compétences dont la Fédération Wallonie-Bruxelles ne dispose pas.

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La DPC 2024-2029 prévoit bien la mise en œuvre d'un second pilier pour les membres du personnel contractuel.

L'avis du Conseil d'État du 15 mai 2019 affirme que les Communautés et les Régions sont compétentes pour déterminer les règles relatives au statut administratif et pécuniaire de leur personnel définitif, temporaire et auxiliaire à l'exception des règles relatives aux pensions.

Il s'agit d'un élément important dans ce dossier, mais il convient d'analyser celui-ci de manière complète, sans se limiter à ce seul élément. Ma réponse est donc identique à celle que j'ai formulée devant le Parlement de Wallonie sur cette même question. La volonté de l'actuel gouvernement à ce sujet est certaine et confirmée par la constitution, dès l'exercice 2025, d'une provision de 7 millions d'euros.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, si vous acceptez l'avis du Conseil d'État, d'après lequel les Régions et les Communautés ne sont pas compétentes, vous poursuivez toutefois votre volonté d'activer ce deuxième pilier. Je vous avais signalé que des institutions sont compétentes pour juger de la répartition des pouvoirs entre les entités fédérées et l'État fédéral. Vous semblez vous baser sur votre intuition. J'estime qu'il serait beaucoup plus sage de vous baser sur des études juridiques sérieuses. Je le répète: en l'absence de fondement juridique, votre projet reste en fait à l'état de souhait ou de promesse politique. Avez-vous reçu ou commandé un avis juridique? Dans ce cas, je serais ravie de pouvoir en prendre connaissance.

1.27 Question de Mme Özlem Özen, intitulée «PFAS – implication dans nos institutions»

Mme Özlem Özen (PS). – Le dossier problématique des PFAS a déjà fait couler beaucoup d'encre et a alimenté de nombreux débats en Région wallonne. Toutefois, il me semble intéressant d'aborder également le sujet avec vous, Madame la Ministre, afin d'évaluer l'impact sur nos institutions, notamment les centres ADEPS et les bâtiments administratifs.

Récemment, j'ai été informée des résultats des tests effectués dans certaines communes, notamment du Brabant Wallon et du Hainaut. Les taux des quatre PFAS les plus dangereux pour la santé y sont alarmants. Même sous le seuil des 100 ng/l appliqué actuellement en Wallonie, ces taux sont très largement supérieurs au seuil recommandé par de nombreux scientifiques et notamment l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) qui préconise un taux de 4 ng/l.

Je suis bien consciente qu'il ne s'agit pas de l'une des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais nous pouvons tout de même convenir que notre entité est concernée, et ce, par le simple fait que, dans nos bâtiments, qu'ils soient administratifs ou sportifs, les utilisateurs et les membres du personnel ont généralement accès à l'eau courante, soit par des fontaines à eau soit par les robinets.

Par conséquent, notre Fédération doit s'inquiéter de la qualité de l'eau qu'elle met à la disposition de ses utilisateurs et des membres de personnel. Êtes-vous tenue informée de l'évolution de la situation? Prévoyez-vous de prendre des mesures pour éviter la consommation d'eau par nos utilisateurs, lorsque certains seuils sont dépassés? Envisagez-vous l'installation de filtres, notamment à osmose inversée, qui permettraient la distribution d'une eau sans PFAS?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – La Direction générale des infrastructures a procédé à une vérification des seuils atteints par les quatre PFAS dans les différentes implantations non scolaires, c'est-à-dire les bâtiments administratifs, les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de la protection de la jeunesse (SPJ), les maisons de justice, les centres sportifs, les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et les bâtiments culturels. Les mesures les plus récentes montrent des concentrations qui oscillent globalement entre 0 et 4 ng/l. La plupart des mesures ont donné un résultat de 0 ng/l.

Une veille mensuelle sera opérée afin de suivre l'évolution de ces concentrations. En cas de dépassement, des mesures seront prises, notamment par le biais des sociétés distributrices d'eau et de nos contrats d'entretien et de garantie totale, afin de rétablir des seuils normaux. Enfin, je précise que les fontaines à eau présentes dans les bâtiments sont pourvues de filtres à charbon actif.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie de vous inquiéter de la situation.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, de M. Olivier Maroy, intitulée «Bilan de la semaine d'éducation aux médias», et de M. Laurent Devin, intitulée «Suivi des annonces fracassantes de la

ministre sur la marche forcée des fusions des médias de proximité et de la décision unilatérale de réduire leurs budgets», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12h15.*